# Première séance, mercredi 27 mai 2020

\_

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

# Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture de la session		
		Communications		
		Validation des mandats de députés de Savio Michellod, en remplacement d'Yvan Hunziker, et de Christel Berset, en remplacement de Xavier Ganioz		
		Assermentation de Savio Michellod et Christel Berset		
		Intervention de Mme Anne-Claude Demierre et de M. Maurice Ropraz, membres de la Délégation du Conseil d'Etat pour la gestion de la crise COVID-19 puis intervention des chefs de groupe		
2020-GC-66	Ordonnance	Ordonnance parlementaire : participation et vote à distance	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	Rapporteur-e Sylvie Bonvin-Sansonnens
2020-GC-71	Requête	Demande de procédure accélérée pour le mandat 2020-GC-70 - Suspension avec effet immédiat des décisions de taxation de la plus- value et de la facturation	Prise en considération	Auteur-s Nadine Gobet Gabriel Kolly
2020-GC-72	Requête	Demande de procédure accélérée pour la motion 2020-GC-54 - Modification LICD - Provision extraordinaire liée au COVID-19	Prise en considération	Auteur-s Romain Collaud Nicolas Kolly
2020-GC-73	Requête	Demande de procédure accélérée pour le mandat 2020-GC-58 - Augmentation du plafonnement des RHT pour les entrepreneurs et mesures pour les indépendants – COVID-19	Prise en considération	Auteur-s Romain Collaud Nicolas Kolly
2020-GC-74	Requête	Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat 2020-GC-60 - Aide directe aux entreprises et indépendants contraints de fermer par le Conseil fédéral	Prise en considération	Auteur-s Romain Collaud Nicolas Kolly
2020-GC-75	Requête	Demande de procédure accélérée pour le mandat 2020-GC-53 - Mesures urgentes pour cabinets	Prise en considération	Auteur-s Solange Berset Eliane Aebischer

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		de santé (physiothérapeutes, ostéopathes, etc.)		
2020-GC-76	Requête	Demande de procédure accélérée pour le mandat 2020-GC-61 - Versement des subventions Jeunesse et Sport	Prise en considération	Auteur-s David Bonny Solange Berset
2020-GC-33	Election judiciaire	Prolongation du mandat de la procureure ad hoc Sonja Hurni	Validation	
2019-DIAF-42	Décret	Naturalisations 2020 - Décret 1	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	Rapporteur-e Andréa Wassmer Représentant-e du gouvernement Didier Castella
2019-DIAF-37	Décret	Approbation de la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	Rapporteur-e Sylvie Bonvin-Sansonnens Représentant-e du gouvernement Didier Castella
2019-DIAF-45	Décret	Approbation de la fusion des communes de Cheiry et Surpierre	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	Rapporteur-e Sylvie Bonvin-Sansonnens Représentant-e du gouvernement Didier Castella
2018-DEE-47	Décret	Octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2020–2023	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	Rapporteur-e Michel Zadory Représentant-e du gouvernement Olivier Curty
		Communications		
2020-GC-32	Election judiciaire	Président-e du Tribunal des prud'hommes de la Singine (10%)	Scrutin uninominal	
2020-GC-62	Election judiciaire	Juge 50% au Tribunal des mesures de contrainte	Scrutin uninominal	
2020-GC-63	Election judiciaire	Assesseur-e auprès de la Commission de recours de l'Université	Scrutin uninominal	

# Ouverture de la session

La séance est ouverte à 8 h 50.

Présence de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: MM. Patrice Jordan, Pascal Lauber et Nicolas Repond.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Communications

La Présidente. Je suis très heureuse de vous revoir aujourd'hui après l'annulation de la session de mars et je me réjouis de vivre cette session. J'espère que vous et vos familles vous portez bien et êtes en santé. Je suis aussi en pensée aujourd'hui avec toutes celles et tous ceux que cette crise sanitaire sans précédent a touché directement ou indirectement, celles et ceux qui ont perdu des êtres chers, qui n'ont pas pu se serrer dans les bras, qui ont vécu dans la souffrance et la solitude, ou qui se sont retrouvés dans des situations de grande précarité. Pour rendre hommage aux victimes du virus et signifier notre soutien à toutes celles et ceux qui ont été frappés par le deuil, je vous propose de vous lever et de faire un moment de silence (l'assemblée se lève).

Es ist auch notwendig - und man kann es nicht oft genug sagen -, all jenen von Herzen zu danken, die in dieser Krise gearbeitet haben und die es den Unternehmen ermöglicht haben, trotz allem weiter zu funktionieren.

Durant cette période inédite, la communication entre les représentants du Grand Conseil et le Conseil d'Etat a été maintenue. Sur proposition des chefs de l'Organe cantonal de conduite (OCC), plusieurs rencontres ont été organisées avec les chefs de groupes, avec le président de la Commission des finances et de gestion ou la présidence. Je les remercie pour la communication claire et transparente dont nous avons pu bénéficier.

J'adresse également mes remerciements et félicitations au Conseil d'Etat ainsi qu'à l'OCC pour le travail titanesque et l'excellente gestion de la crise sanitaire.

Aujourd'hui, ce n'est pas vraiment la vie normale qui recommence mais un nouveau mode de fonctionnement que nous devons apprivoiser, une nouvelle étape qui consiste à apprendre à vivre avec le virus. A cet effet, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, Mesdames et Messieurs, je vous invite à respecter scrupuleusement les mesures sanitaires. Gardez la distance de deux mètres entre vous, restez à votre place et limitez le plus possible vos déplacements. Afin d'éviter les contaminations par surface, nous vous encourageons fortement à déposer instruments parlementaires et amendements par voie électronique. S'il vous est vraiment impossible de l'effectuer de cette manière, l'huissier peut vous assister. Afin qu'il puisse venir vers vous, je vous prierais de vous manifester en levant la main, la salle étant très grande.

Pour cette séance, les rapporteurs restent à leur place.

Je tiens à adresser un chaleureux merci également à la Protection civile, au colonel Pierre Burton et au chef d'engagement Stefan Gutnecht, et à toutes les personnes qui sont mobilisées aujourd'hui pour leur aide précieuse.

Merci également à l'équipe de Forum Fribourg.

Pour terminer, un immense merci à M<sup>me</sup> la Secrétaire générale, à M. Dupasquier et à l'ensemble de l'équipe du secrétariat pour le travail colossal abattu afin de rendre cette session possible.

Je vous souhaite de fructueux débats et une bonne séance.

Validation des mandats de députés de Savio Michellod, en remplacement d'Yvan Hunziker, et de Christel Berset, en remplacement de Xavier Ganioz

La Présidente. Le Bureau du Grand Conseil a constaté sur la base du dossier y relatif que le remplacement des députés a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par les préfets des districts de la Sarine et de la Veveyse. Le Bureau a également constaté que M<sup>me</sup> Christel Berset et M. Savio Michellod remplissent les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et ne sont pas touchés par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre leur statut professionnel et leur fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ces mandats de députés.

> La validation de ces mandats est acceptée tacitement.

# Assermentation de Savio Michellod et Christel Berset

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Madame, Monsieur, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. La cérémonie d'assermentation est terminée. (Applaudissements)

# Intervention de Mme Anne-Claude Demierre et de M. Maurice Ropraz, membres de la Délégation du Conseil d'Etat pour la gestion de la crise COVID-19 puis intervention des chefs de groupe

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Il y a trois mois, notre canton, comme la Suisse entière, commençait à être touché par une épidémie que nous voyions depuis quelque temps arriver et contre laquelle notre système sanitaire, l'Hôpital fribourgeois en premier lieu, se préparait d'arrache-pied.

Le vendredi 28 février, le Conseil fédéral déclarait la situation particulière et interdisait les manifestations de plus de 1000 personnes.

Zwei Tage später, am Sonntag, 1. März, hatte ich das traurige Vergnügen, den ersten Coronavirus-Fall in unserem Kanton zu verkünden. Ein erster Freiburger erkrankte an diesem Virus, das selbst bei den Wissenschaftlern noch sehr wenig bekannt ist und bereits bei unseren italienischen Nachbarn gewütet hatte, insbesondere in der Lombardei, die über eines der besten Gesundheitssysteme der Welt verfügt.

Cette situation italienne nous a permis de rapidement comprendre que la généralisation de l'épidémie dans notre pays et dans notre canton était inévitable, et que nous allions traverser une crise sanitaire d'une ampleur encore jamais connue. Ce que nous ne faisions alors que craindre, c'était que cette situation sanitaire se transforme en crise générale impactant notre économie, notre vie sociale et culturelle, la vie quotidienne de toutes les catégories et de toutes les générations qui composent notre canton. Cette crainte, vous le savez toutes et tous Mesdames et Messieurs les Députés, s'est réalisée dans notre canton, notre pays, à l'échelle de notre continent et du monde entier.

Cette ampleur pandémique, à l'heure de faire devant vous un bilan intermédiaire de la gestion de cette crise, m'incite avant tout à l'humilité et à la reconnaissance. L'humilité car à tous les échelons, de l'infirmière en EMS au membre du Conseil d'Etat, nous avons dû apprendre, jour après jour, à faire preuve d'agilité, d'inventivité, de réactivité et de résilience. Toutes et tous ensemble, nous avons été depuis trois mois une société apprenante. Et aujourd'hui, à l'heure où les statistiques nous font entrevoir avec prudence un été plus calme sur le plan sanitaire, je crois pouvoir dire, au nom du Gouvernement, que notre canton a su maîtriser l'urgence, il a su gérer la crise, et nous mettons toutes nos forces dans la reconstruction de notre avenir immédiat.

Lors d'une des premières séances de l'Organe cantonal de conduite, alors que nous ne comptions dans le canton qu'une cinquantaine de cas avérés et aucun décès, le directeur médical du HFR Ronald Vonlanthen, avec son expertise de spécialiste de la médecine en cas de catastrophe, a imagé ainsi le combat qui s'engageait contre le coronavirus : «Nous sommes une armée de fantassins, et nous devrons affronter une armée de chars.»

Au nom du Gouvernement, devant vous toutes et tous qui représentez le peuple fribourgeois dans toute sa diversité, je veux remercier du fond du cœur cette armée de fantassins qui s'est engagée avec une bravoure sans faille.

Merci au personnel logistique, aux aides-soignantes et soignants, aux infirmières et infirmiers, aux médecins et à l'ensemble du personnel du HFR, qui a réalisé depuis février un travail de préparation puis de prise en charge absolument incroyable.

Merci au personnel des EMS et des institutions à risques, qui s'est occupé avec un dévouement exceptionnel des personnes les plus vulnérables.

Merci aux cliniques privées, aux médecins établis, aux pharmaciens, aux services d'aide et de soins à domicile, aux associations et à toutes celles et ceux qui ont contribué à la résilience de notre système de santé.

Merci aux travailleuses et travailleurs qui, alors que nous nous conformions aux mesures de semi-confinement prises par la Confédération, ont assuré l'approvisionnement des Fribourgeoises et des Fribourgeois en biens alimentaires et de première nécessité.

Merci à celles et ceux qui, faute de pouvoir se mettre au télétravail, ont continué à travailler sur les chantiers, dans les usines, là où le respect des règles de protection était applicable, et ont ainsi contribué à maintenir une activité économique minimale.

Merci au personnel de l'Etat, qui a assuré dans une situation bouleversée la pérennité des prestations essentielles de l'Etat.

Merci aux enseignantes et aux enseignants, qui ont su s'adapter à l'enseignement à distance, puis retourner en classe avec leurs élèves.

Merci à toutes celles et ceux qui ont, du jour au lendemain, abandonné leurs tâches ordinaires pour mettre au service de la gestion de la crise leurs compétences, leur expérience, leur capacité à apporter rapidement des solutions innovantes à des problèmes qui paraissaient insolubles.

Merci aux communes, qui en tant qu'autorités de proximité ont abattu un travail considérable pour organiser la vie de leurs citoyennes et citoyens en temps d'épidémie, et pour s'assurer qu'aucune personne ne soit abandonnée ou oubliée sur le bord du chemin.

Merci à tous les bénévoles qui ont spontanément apporté leur aide à leurs prochains, aux sociétés de jeunesses, aux scouts et à ce milieu associatif admirable qui a contribué, par son engagement, à maintenir bien vivante, si ce n'est pas plus vivante que jamais, les valeurs d'entraide et de solidarité qui font la grandeur de notre société.

Merci enfin à toutes les Fribourgeoises et à tous les Fribourgeois pour leur solidarité dans ces moments difficiles. Chacun et chacune a, de manière responsable, respecté les gestes barrières.

Sehr geehrte Grossrätinnen und Grossräte: Die Covid-19-Delegation des Staatsrats, die ich gemeinsam mit dem Sicherheitsund Justizdirektor bilde, muss sich der Handlungen der Regierung zum Management dieser Krise bewusst sein und den Krisenausstieg vorbereiten.

Le défi sanitaire a été, jusqu'à ce jour, relevé. Et nous sommes aujourd'hui, notamment de par les connaissances acquises sur le virus, mieux préparés qu'hier à gérer une éventuelle aggravation de l'épidémie. La prise en charge sanitaire des citoyennes et citoyens fribourgeois, efficacement piloté par l'OCC, est prête à être redéployée. Une *taskforce* dirigée par la Direction de la santé et de affaires sociales, incluant des partenaires internes et externes, continuera, après le désengagement de l'OCC, à assurer une veille sanitaire pour tester les personnes, tracer le virus et mettre en place les mesures nécessaires notamment en matière de prévention. Il s'agit également de maintenir une capacité de lits pour patients COVID ainsi que de lits en soins intensifs.

Une attention particulière est portée aux institutions hébergeant des personnes vulnérables. Nous ne baissons pas la garde, car la crise sanitaire est loin d'être terminée. Même si elle entre actuellement dans une phase plus chronique, nous devons nous attendre, ces prochains mois, à des phases plus ou moins aigües pour lesquelles nous devons nous tenir prêts.

Le défi socio-économique est plus vaste encore. Rapidement et de manière complémentaire aux mesures économiques d'urgence prises par la Confédération, le Conseil d'Etat, sous l'impulsion principalement de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), mais aussi des autres directions dans leurs domaines de compétences, a développé graduellement ses propres mesures, visant en priorité le soutien aux entreprises et aux indépendants pour éviter les faillites et les licenciements. Quelques 50 millions de francs sont d'ores et déjà engagés dans une panoplie d'aides globales – en matière de prise en charge des coûts fixes et des loyers commerciaux ou de mesures fiscales ou sectorielles – au profit notamment de l'économie, du secteur touristique, de la culture, des médias ou des start-up. A ce chiffre viennent s'ajouter des dépenses de l'ordre de 18 millions de francs pour la gestion de la crise sanitaire par l'Etat. On estime actuellement à près de 400 millions de francs l'impact financier de cette crise pour l'Etat sur les années 2020, 2021 et 2022.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat travaille actuellement, sur proposition de la DEE, sur un deuxième paquet de mesures d'urgence qu'il va annoncer tout prochainement. Il en a validé les principes lors de sa séance de ce lundi.

Le 8 mai dernier, le Conseil d'Etat *in corpore* annonçait en outre une nouvelle enveloppe de 50 millions de francs pour élaborer un plan de relance destiné à accompagner le redémarrage de l'économie fribourgeoise et sa compétitivité sur le long terme.

J'aimerais ici rappeler qu'il s'agit d'une première enveloppe, qui ne comprend pas les propositions d'accélération que le Conseil d'Etat entend faire pour des investissements ordinaires prévus pour les années à venir. L'objectif est de déployer des mesures à effet immédiat qui offrent par ailleurs de nouvelles perspectives durables pour l'avenir. Un plan de relance se construit dans la durée. Sa cohérence est la condition de son efficacité, et cette cohérence doit être le fruit d'un large partenariat. Au-delà de l'organisation de projet qui est mise en place, il ne fait aucun doute pour le Conseil d'Etat que le Grand Conseil est dans ce contexte une force de proposition aussi précieuse qu'indispensable.

S'agissant du programme de relance, il sera adopté dans le respect de la répartition des compétences entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Il fera l'objet d'un message et d'un projet de décret qui seront soumis au Grand Conseil le plus rapidement possible, au plus tard début septembre, de sorte que vous puissiez en débattre à la session d'octobre.

Par le nombre et la diversité des interventions parlementaires que vous avez récemment déposées en lien avec cette crise, vous témoignez de votre légitime détermination à apporter votre pierre à cet édifice en construction. Le Conseil d'Etat

répondra d'ici au 11 juin prochain aux motions et mandats relatifs à l'aide d'urgence, ce qui vous permettra d'en débattre durant la session de juin. Il semble qu'il y ait un doute, donc je vous confirme que cela concerne également le mandat sur la plus-value. Par ailleurs, le Conseil d'Etat répondra aux questions sur ce sujet d'ici à la fin de l'été.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, avant de céder la parole au Directeur de la sécurité et de la justice, j'en appelle à cette unité remarquable qui s'est faite jour au cœur de la crise sanitaire. Cette unité n'est pas l'inverse de la diversité. Elle n'est pas la négation de la critique ou du débat politique. Elle est une unité de but. La crise sanitaire n'est pas finie. Notre mobilisation et notre vigilance sont les meilleures garanties de la maîtrise que nous pourrons conserver à moyen terme sur l'évolution épidémique. Nous devons apprendre à vivre avec ce coronavirus, dans l'espoir d'un vaccin ou d'un médicament qui nous permette de faire face à ses effets.

Quant à la crise économique, elle ne fait que commencer. Soyons donc unis derrière cet objectif majeur qui est de surmonter l'une et l'autre dans l'intérêt des Fribourgeois et des Fribourgeoises.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Les crises ont le don de révéler la force ou la faiblesse d'une société, mais aussi d'un Etat et de ses serviteurs. Celle que nous vivons depuis trois mois est inédite par sa nature depuis un siècle, et par son ampleur depuis la Seconde Guerre mondiale. A la suite de la Présidente du Conseil d'Etat, je veux d'abord vous dire ma fierté d'appartenir à cette société fribourgeoise, qui, à l'image d'ailleurs de nos confédérés, a fait preuve d'une force extraordinaire. Avec abnégation et courage, avec conviction et intelligence, les Fribourgeoises et Fribourgeois se sont remarquablement adaptés à une succession de mesures restrictives inédites dans notre histoire récente.

Ils se sont aussi pour leur très grande majorité conformés, avec civisme, aux recommandations des autorités. Nous vivons dans un pays qui accorde en effet, sans doute plus que d'autres, une grande importance à la liberté et à la responsabilité individuelle, y compris en matière de santé publique, et qui privilégie l'adhésion volontaire de la population à des mesures préventives plutôt que de décréter des obligations au risque qu'elles ne soient pas respectées. Cette manière de faire semble porter ses fruits si l'on en juge par l'évolution de l'épidémie dans notre pays et les statistiques plutôt positives en comparaison internationale. Mais elle n'est possible qu'en raison de notre respect de la collectivité et de notre sens de l'intérêt public. On dit de la Suisse qu'elle est une *Willensnation*, une «nation de volonté». Et aux remerciements adressés aux fantassins qui ont été au front jusqu'à ce jour, à toutes celles et tous ceux qui sont restés sur le bateau pendant la tempête, j'ajoute la profonde gratitude du Conseil d'Etat à l'égard de l'ensemble des Fribourgeoises et des Fribourgeois pour leur attitude exemplaire durant cette période troublée: enfants ou retraités, apprentis, étudiants, employés, indépendants, petits patrons ou chefs d'entreprise.

Quant à l'Etat au sens large, et à ses serviteurs, je fais devant vous le constat de son aptitude à faire face à la crise qui s'est abattue sur nous. Dès fin février, alors que le Conseil fédéral décrétait l'état de situation particulière, le Conseil d'Etat prenait les dispositions préparatoires afin d'appuyer le secteur sanitaire et le personnel soignant. Puis, alors que l'on pouvait percevoir une certaine hésitation de la Confédération à prendre des mesures plus importantes, le Conseil d'Etat décidait, le 13 mars déjà, sur proposition de la Direction de la sécurité et de la justice, quelques jours avant le Conseil fédéral, de décréter d'une part l'état de situation extraordinaire et de mettre d'autre part sur pied un Organe cantonal de conduite dans une configuration inédite incluant de nombreuses entités et groupes de travail. Il décidait à la même occasion d'interdire les rassemblements de plus de 50 personnes et d'interrompre l'enseignement en présentiel tant au niveau obligatoire que post-obligatoire.

Le samedi 14 mars, l'OCC COVID-19 tenait son premier rapport et s'organisait durant tout le week-end pour être pleinement opérationnel dès le lundi 16 mars, date à laquelle le Conseil fédéral décrétait à son tour la situation extraordinaire sur l'ensemble du territoire national.

Dès le départ, le Conseil d'Etat a bien perçu que si le cœur de la crise était sanitaire, il ne s'agissait pas que d'une crise sanitaire, mais bien d'une crise globale, avec des répercussions importantes sur de nombreux plans: dans le fonctionnement de notre institution démocratique avec la suspension des activités parlementaires, sur le plan économique avec un risque majeur sur les emplois, sur le plan social avec la perspective de voir beaucoup de personnes se retrouver en situation de précarité, des répercussions sur le plan sociétal aussi, avec la mise à l'arrêt de ce qui fait le vivre ensemble dont nous sommes si fiers, c'est-à-dire notre vie culturelle, sportive et associative, et enfin des répercussions sur le plan humain, avec une modification marquante de nos interactions personnelles.

L'OCC, avec à sa tête Christophe Bifrare, chef du Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM), et son chef remplaçant Philippe Allain, commandant de la Police cantonale, intégrant les différents partenaires de l'Etat, des directions, des communes, des préfets et de la société civile, a couvert dans sa gestion de crise toutes ces dimensions. Il a tenu son rôle d'appui au système sanitaire, notamment en prenant la responsabilité de l'approvisionnement en biens médicaux de protection, en coordonnant les EMS et les institutions à risques, en organisant l'accompagnement des victimes et des survivants, en assurant l'information et le soutien à la population et aux entreprises, notamment à travers des hotlines

qui ont reçu et traité jusqu'à 1400 appels par jour au plus fort de la crise, et en mettant sur pied une cellule «vie quotidienne» chargée de gérer l'application des mesures et leur impact sur la vie ordinaire des Fribourgeoises et des Fribourgeois.

Ich will hier nicht alle Leistungen aufzählen, die das KFO erbracht hat und immer noch erbringt. Aber ich möchte darauf hinweisen, dass das KFO seinen Auftrag nur erfüllen konnte, weil es unter anderem von Hilfskräften unterstützt wurde, die sich als unverzichtbar erwiesen. Da ist als Erstes unsere Kantonspolizei zu nennen. Sie nahm das KFO nicht nur in ihren Räumlichkeiten auf, sondern stellte ihm auch ohne zu zögern ihre personellen Ressourcen und ihre konzeptuellen, organisatorischen und technischen Kompetenzen zur Verfügung. Auch der Zivilschutz war mit seinen rund tausend aufgebotenen Dienstpflichtigen eine äusserst wertvolle Hilfskraft. Hauptsächlich als Unterstützung in besonders gefährdeten Institutionen, aber auch im Bereich Logistik. Die Armee, schliesslich, leistete dem HFR wertvolle Unterstützung bei der Betreuung der Corona-Patienten. All diesen Hilfskräften möchte ich hier unseren aufrichtigen Dank aussprechen.

En dehors de l'OCC, plusieurs secteurs d'activités étatiques et paraétatiques ont bien sûr été fortement engagés ou impactés. C'est notamment le domaine de la formation, qui touchent trois directions de l'Etat: l'instruction publique bien sûr, mais aussi l'économie pour la formation professionnelle et l'agriculture pour l'Institut agricole de Grangeneuve. En un temps record, il a fallu développer des modes d'enseignement à distance adaptés à des catégories très diverses d'écoliers et d'apprenants. Je ne peux que rendre hommage non seulement aux enseignants et enseignantes et à leurs cadres, mais aussi aux techniciens du Service de l'informatique et des télécommunications, qui ont su faire face de manière soudaine à une avalanche de demandes de solutions informatiques - le domaine de l'enseignement ne venant que s'ajouter à la nécessité d'assurer le télétravail de milliers de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat.

C'est ensuite le domaine de la mobilité qui a été et est encore fortement touché par la crise. Nous avons toutes et tous été frappés, au mois de mars, par la chute du trafic motorisé. Mais le semi-confinement a également conduit à une baisse massive du trafic des transports publics et de leur fréquentation. Et dans ce domaine, la reprise progressive du trafic ordinaire des trains et des bus, parallèle à la reprise de la formation en présentiel, constitue un grand défi que la Direction de l'aménagement s'emploie à relever en partenariat avec les entreprises de transports, également dans une logique de promotion de la mobilité douce.

Permettez-moi toutefois de conclure non pas en dressant un bilan, mais plutôt en tirant un enseignement. A l'instar des autorités politiques sur le plan mondial et national, à l'instar des nombreux experts et scientifiques impliqués, nous sommes depuis trois mois une société apprenante, et aussi un Etat apprenant. De notre gestion passée, et dans notre gestion future, dans notre engagement total aux côtés de notre population et de nos entreprises, sachons conserver et faire fructifier tout ce que nous avons appris et tout ce que nous avons fait en trois semaines alors que nous envisagions de le faire peut-être en trois ans.

La crise, toute crise, est porteuse de détresse et de souffrance. Ce virus a engendré des souffrances physiques et psychiques dans notre canton pour des milliers de personnes. Il a apporté aussi la mort, ne l'oublions pas, dans huitante-quatre familles fribourgeoises, avec lesquelles nous sommes aujourd'hui en profonde pensée. Mais toute crise peut devenir source de renaissance, de renouvellement, d'amélioration, d'innovation. Sachons rester modestes et mobilisés, la crise n'étant pas terminée, ni sur le plan sanitaire, ni sur le plan économique. Comme le rappelait à l'époque Winston Churchill, le succès n'est pas final, l'échec n'est pas fatal, c'est le courage de continuer qui compte.

La Présidente. Je remercie M<sup>me</sup> la Présidente du Conseil d'Etat et M. Maurice Ropraz, Directeur de la sécurité et de la justice, pour leur prise de parole.

Je vais maintenant donner la parole aux chefs de groupe par ordre décroissant de taille au parlement et, s'ils sont égaux en taille, par ordre alphabétique.

Bonny David (PS/SP, SC). Le 6 février, nous nous sommes quittés dans la perspective de nous retrouver en mars au bâtiment de la Police cantonale. Au même moment, dans le monde, la campagne électorale américaine montait en puissance et les médias nous annonçaient que les habitants de Wuhan, ville à l'est de la Chine, vivaient un confinement impressionnant afin d'éviter la propagation du coronavirus. Ici, à des milliers de kilomètres de ces événements majeurs, chaque parti politique se préparait à entrer en campagne pour les votations importantes du 17 mai. Puis, subitement, un tsunami d'origine virale à l'échelle planétaire s'est mis à secouer le pays tout entier et le canton de Fribourg. Très vite, afin de coordonner les efforts pour l'ensemble de la population, le Conseil fédéral a annoncé des mesures d'urgence extraordinaires pour tout le pays. L'armée a été partiellement mobilisée, la protection civile aussi.

Sur le plan sanitaire, toute la population est restée à l'écoute de son ministre de la Santé, le Fribourgeois Alain Berset, et du responsable de la lutte contre l'épidémie, Daniel Koch. Les regroupements d'abord de plus de 1000 personnes, puis de 50 et enfin de 5 ont été interdits partout et le sont toujours. Le canton de Fribourg, à l'image de la Suisse et du reste du monde, s'est refermé sur lui-même pendant de nombreuses semaines. Le coronavirus est arrivé et les autorités sanitaires cantonales, efficacement organisées, ont assuré et assurent toujours les traitements des cas d'infections.

L'épidémie n'est pas encore terminée, loin de là, mais contrairement à d'autres pays, notre service de santé a tenu le choc, de même que d'autres services de base, privés et publics, essentiels au fonctionnement quotidien de notre société, et cela grâce à l'engagement magnifique et exceptionnel de femmes et d'hommes sur le terrain qui ont répondu présents à l'attente de la population. Qu'ils en soient toutes et tous vivement et chaleureusement remerciés! Il ne faudra jamais, chères et chers collègues, oublier leur engagement essentiel au cours de cette épidémie. Jamais. Ils méritent certainement mieux qu'une prime.

Le passage de cette pandémie a été cruel. Des personnes sont malheureusement décédées. C'est triste et nous avons une pensée émue pour ces familles ou les amis qui ont perdu un être cher parti trop vite.

D'autres personnes luttent encore contre cette maladie Covid-19 et nous leur souhaitons de se remettre rapidement.

Ce virus a été désastreux pour l'économie suisse qui est entrée dans sa pire crise depuis des décennies. La Confédération a engagé des dizaines de milliards de francs et devra probablement en injecter encore d'autres afin de compenser les pertes et relancer l'économie. D'ores et déjà, il est évident que les aides d'urgence devront être prolongées.

Sur le plan cantonal, les soutiens décrétés par le Conseil d'Etat sont insuffisants. Les mandats déposés par tous les groupes parlementaires le prouvent. C'est aujourd'hui, M. Godel, qu'il faut ouvrir le porte-monnaie, et non pas demain quand il sera trop tard. C'est aussi regrettable que le Conseil d'Etat ne souhaite consulter que les milieux patronaux pour établir son plan de relance et qu'il n'intègre pas tous les partis politiques. De plus, le plan de relance du Conseil d'Etat ne doit pas être seulement économique, mais aussi social et environnemental. Il est absolument nécessaire que les plus démunis soient soutenus, ce sont eux qui font vivre notre économie locale. Des mesures fortes doivent être prises, non seulement pour garantir les emplois mais également pour maintenir le pouvoir d'achat des Fribourgeoises et Fribourgeois.

Dans la stratégie du Conseil d'Etat à long terme, les services de santé, les productions de proximité et la protection du climat doivent être renforcées.

L'extraordinaire solidarité exprimée entre les citoyens de ce canton durant cette période de confinement doit perdurer et il faut l'encourager.

Nous sommes choqués par les scènes de grande pauvreté vécue actuellement dans d'autres cantons. Ce n'est donc pas normal de savoir que, désormais, chaque vendredi, une longue file d'attente de plusieurs centaines de personnes se forme, ici, pour toucher un cabas rempli de denrées alimentaires préparé par l'Association REPER. Nous nous devons de protéger les plus vulnérables.

Il faut aussi profiter de ce moment pour faire une plus grande place à la mobilité douce. Les Fribourgeois réapprennent à faire du vélo. Ils sont nombreux sur les routes. Cette tendance actuelle devra très rapidement être encouragée par le canton, par exemple avec la création d'un fonds important afin de subventionner l'achat de vélos électriques et ainsi diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> et réduire la pollution sonore.

Pour conclure, je veux insister sur le fait que nous portons une responsabilité politique face à cette situation. Un défi énorme nous attend sur la durée afin de répondre aux multiples chamboulements individuels.

Le groupe socialiste se montre très actif pour la recherche et l'élaboration de solutions. Il a dans ce but déjà déposé plusieurs instruments parlementaires et en déposera encore d'autres afin de répondre à l'évolution cette crise.

A ce titre, nous avons établi et proposé un plan de relance social et environnemental, ambitieux et pragmatique, pour lutter contre la misère croissante et apporter une première série de réponses à ce cataclysme pour enfin ne laisser personne de côté dans le canton de Fribourg.

**Dafflon Hubert** (PDC/CVP, SC). En chinois, le mot crise est composé du mot "danger" et "opportunité". C'est exactement ce que nous vivons.

Après les mesures prises par le Conseil fédéral le 13 mars dernier, la semaine qui a suivi était particulière pour moi, comme pour beaucoup d'autres personnes: perte de deux tiers des mandats comme indépendant, la bourse chute et mon deuxième pilier avec. Le monde est complètement bouleversé. Je me trouve dans le magasin du village à prendre ou à ne pas prendre le dernier litre de lait alors que dehors la nature semble bien fonctionner. Je rentre à la maison. J'écoute les nouvelles. On n'aura probablement plus assez de produits anesthésiants. Bizarre pour notre pays... On nous dit qu'il faudra importer 1000 tonnes de beurre alors que nous avons de toute évidence une surproduction de lait. Le pétrole chute. Je ne sais pas s'il faut rire ou pleurer. J'ai l'impression qu'on est en train de marcher sur la tête. C'est la première semaine.

La deuxième semaine, les effets sont beaucoup plus positifs. Ce que je relève, c'est la solidarité des Suisses entre les générations. On sait dire merci à 21 heures. La discipline des Suisses et des Fribourgeois m'a fait très plaisir. Notre armée est mobilisable et mobilisée en deux jours par SMS. Elle montre toute son importance dans cette crise. La protection civile ne porte jamais aussi bien son nom qu'en ce moment, et encore aujourd'hui.

En tant que chefs de groupe, nous sommes confrontés directement à toute cette problématique. L'OCC par son chef M. Bifrare fait excellemment bien son travail, j'en suis impressionné. Coup de chapeau au Conseil d'Etat *in corpore*, vous avez fait un excellent travail! Il a été très apprécié par la population et par nous tous. Je pense que c'est par mauvais temps qu'on voit la qualité de son équipage. J'étais fier d'être Fribourgeois, mais aussi d'être Suisse. Dans ce sens-là, les mêmes louanges vont au Conseil fédéral et à notre conseiller fédéral M. Berset. Il y a sûrement quelqu'un dans la salle qui pourra lui transmettre mes remerciements...

Au niveau du podium pour moi, je mettrai le personnel soignant qui était au front. Oui, nous serons derrière une prime pour honorer cet engagement exceptionnel du personnel soignant. Sur le podium, tous les travailleurs en salopette ou en col blanc qui ont permis que notre état continue à travailler et à aller de l'avant. Et *last but not least*, tous les patrons de PME qui ont su garder à flot leurs entreprises, garder des emplois, se battre pour les emplois. Ce n'est pas la bourse qui vous aide dans ces moment-là mais ce sont bien les gens qui sont au front.

Le groupe démocrate-chrétien est pour une politique d'ouverture au niveau national et international. Néanmoins, cette pandémie nous montre que l'on était extrêmement fragile dans certains domaines. Nous devons être maintenant prudents au niveau de notre indépendance future. Je pense à l'énergie. Le prochain risque que nous aurons sera certainement un problème lié au climat.

Nous devons être prudents par rapport à tout le phénomène pharmaceutique. C'est bien beau de développer des médicaments si ensuite ils sont produits ailleurs et nous n'en avons plus en suffisance en temps voulu.

Il est important aussi que notre agriculture puisse encore et toujours garantir de nourrir tant que possible notre population. Je pense qu'en tant que consommateurs, nous avons aussi un rôle à jouer au niveau des choix, de la proximité des produits que nous achetons. Beaucoup de paysans ont ouvert leur ferme pour faire des ventes directes. Je pense que l'agriculture est là pour produire ce dont nous avons besoin. Mais nous devons aussi, nous les acheteurs, savoir faire la part des choses et diminuer le gaspillage.

Ce qui m'avait fait aussi particulièrement plaisir, c'est que mon domicile s'est transformé en salle de classe de l'EMF. En une semaine, une école fribourgeoise réputée s'est transformée en une école purement digitale. Je me suis dit que nous allions dans la bonne direction. Qu'ils soient aussi félicités.

De toute évidence, il y a des opportunités à saisir. Je pense qu'après ce ne sera pas comme avant, sinon en tant que politicien nous n'aurions pas compris l'essentiel de cette crise. Nous devons faire des actions ciblées et dans la mesure du possible tenir compte d'une durabilité de ces mesures.

Le groupe démocrate-chrétien va s'engager pour une formation des jeunes. On l'a vu au niveau de la digitalisation, cela devient capital. On va être derrière tout ce qui est transition énergétique, assainissement des bâtiments.

En économie, tout ce qui touche à la recherche et au développement est important. Mais n'oublions pas qu'une certaine production nationale devient aussi capitale. Nous allons favoriser, au niveau de la fiscalité, des reports par rapport aux entreprises qui sont encore dans la souffrance de cette pandémie.

Grâce au télétravail, notre économie a pu rester à flot. Le télétravail est un moyen alternatif efficace qui a fait ses preuves. Soyons le premier canton à honorer fiscalement les entreprises qui le pratiquent. Nous gagnerons grandement au niveau de la mobilité.

J'avais signé le mandat concernant l'aide à la presse écrite. Aujourd'hui, j'ai envie de dire que c'est bien de compenser les pertes publicitaires, mais cela serait encore mieux de soutenir la presse pour une presse moderne, numérique et avec une plateforme fribourgeoise.

Le tourisme et la gastronomie sont probablement les domaines qui ont le plus souffert de cette situation. Consommons local! Consommons en Suisse! Je pense que ce sera le meilleur programme de soutien à l'économie que nous ferons.

Quelle est la stratégie du groupe démocrate-chrétien? Le groupe démocrate-chrétien est très conscient que c'est une médaille à double face: la face sanitaire a été bien gérée et on a aujourd'hui la face économique à aussi bien gérer. Nous avons sauvé des vies, nous devons sauver maintenant les emplois. Notre soutien sera massif à l'économie comme à toutes les mesures sanitaires. Ne remettons pas en question toutes les baisses fiscales qui ont été décidées pour les personnes morales et physiques au niveau de la fortune. Ceci est important. Prendre des nouveaux impôts sur ces entreprises seraient l'inverse du bon sens.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra aussi dans ce contexte fort particulier l'assainissement de la caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg à raison de 380 millions.

Allons de l'avant! Soyons confiants! Je suis convaincu que nous pourrons passer cette vague de coronavirus. Restons tous unis pour Fribourg!

**Collaud Romain** (*PLR/FDP, SC*). Le 13 mars dernier, la Suisse basculait dans l'inconnu. Cette date restera à jamais gravée dans nos mémoires car elle a remis en cause le fonctionnement global de notre économie, elle a remis en question le fonctionnement de notre Etat, et elle a fait vaciller tous les acquis de nos libertés individuelles.

Ce virus a instauré une peur, une méfiance, a changé nos habitudes et a mis en place un nouveau code de conduite: la distanciation sociale.

Cette maladie a mis un voile noir sur la capacité à nous projeter dans l'avenir.

Aujourd'hui, 27 mai, nous entrevoyons une certaine lumière au bout du tunnel. Une lumière bien tamisée car comme le disait Socrate, "je sais que je ne sais pas". Nous ne savons pas en effet si une deuxième vague viendra, nous ne savons pas si un vaccin arrivera, nous ne savons tout simplement pas et naviguons à vue.

Je reste néanmoins un éternel optimiste! J'ai envie de dire à la population de recommencer à se projeter, aux entreprises de prévoir la suite, COVID ou pas COVID. Apprenons à vivre avec comme l'a mentionné notre conseiller fédéral M. Berset.

Cette pandémie a mis en lumière la capacité de notre gouvernement cantonal et suisse à réagir vite et surtout bien, des décisions mesurées et données sur la base d'une équation avec une multitude d'inconnues.

J'aimerais féliciter la Direction de la sécurité et de la justice pour la rapidité de la mise en place de l'Organe cantonal de conduite qui gère brillamment la crise sanitaire. Le déluge attendu n'est pas arrivé et je remercie notamment tous les membres de l'OCC pour leur travail dantesque. Les hôpitaux fribourgeois ont fait preuve d'une flexibilité maximum et démontrent encore que nous sommes à la pointe. Leur engagement, comme dans de nombreuses autres professions, est à féliciter.

Il y a eu beaucoup de dégâts. Des gens sont décédés dans un anonymat presque total. Les visites virtuelles *Facetime* ont remplacé le réconfort physique aux soins intensifs. Nos aïeuls se sont retrouvés esseulés dans les homes, dans leur chambre sans forcément comprendre que c'était pour les protéger. Il est de notre devoir de nous rappeler que malgré une reprise partielle du système, certaines personnes ont énormément souffert, souffrent toujours ou souffriront encore.

La gestion économique de cette crise sans précédent me laisse en revanche sur ma faim. D'un côté, nous devons reconnaître la rapidité de la mise en place pour les facilités RHT et APG, reconnaître également l'engagement des collaborateurs de l'administration pour répondre aux questions des entreprises, indépendants et commerces, et reconnaître l'anticipation liée aux crédits COVID. De l'autre côté, je regrette fortement que le signal de soutien n'ait pas été plus fort. J'attends encore et toujours une aide plus marquée pour toutes ces entreprises, indépendants et commerçants à qui nous avons demandé de fermer. La Confédération a certes ordonné une fermeture pour les protéger, mais certains sont aujourd'hui dans des situations désastreuses, tout comme leurs employés s'ils venaient à faire faillite. De nombreuses propositions ont été faites au gouvernement et je comprends que ce dernier avait une charge de travail énorme. Cependant, par ces mandats, questions, motions et communiqués de presse, nous lui avons montré la voie, montré certains souhaits. Or, prenez les interventions, regardez ce qui a été retenu et vous verrez que les désideratas des députés ne sont pas écoutés. Nous n'attendions pas forcément de réponse mais plutôt de l'action. A contrario, le législatif doit reprendre la main pour mettre une certaine pression.

La crise a également mis en exergue certaines lacunes, que le Conseil d'Etat refuse, pour l'heure, de compenser, tel que les montants de RHT pour les dirigeants d'entreprises et les APG pour les salaires supérieurs à 90 000 francs. Ces dirigeants ne sont de loin pas tous riches comme le veut la croyance populaire et ont aussi des familles à nourrir, des emplois à préserver. Il conviendra en temps voulu de corriger cela au niveau fédéral et de préconiser l'égalité de traitement ou alors la suppression des cotisations tout simplement.

Encore hier soir, je participais à un "stamm" avec le dirigeant d'un établissement au bénéfice d'une patente D qui, ému, fatigué, désemparé, nous expliquait que les jours de son entreprise sont comptés car la situation de son secteur n'est pas entendue: plusieurs dizaines de milliers de francs de charges mensuelles, des liquidités qui fondent comme neige au soleil, et au final une aide cantonale pour le loyer de 3500 francs.

Mais il n'y a pas que l'argent! Nous avons posé des questions pour, à titre d'exemple, faciliter l'autorisation et l'élargissement des terrasse. Simple, efficace. A l'heure où je vous parle? Rien.

Mais nous voyons déjà les plans de relance fleurir. Les rivières ne se précipitent pas plus vite dans la mer que les hommes dans l'erreur.

Avant de vous proposer un plan de relance pragmatique et tourné vers l'avenir, le groupe libéral-radical souhaite identifier les mesures adéquates, pouvoir définir des aides sectorielles ciblées et présenter un vrai programme politique basé sur une situation avérée. Il est prématuré de parler de montants. De plus, l'économie et la population devront pouvoir bénéficier de facilité administrative. La bureaucratie devra être réduite, la digitalisation devra prendre encore plus de place car nous avons vu les effets d'un semi-confinement. Des solutions simples mais efficaces pour améliorer le quotidien de tout un chacun.

Il est clair que des propositions telles que la suppression de la baisse d'impôts pour la population proposée par le groupe socialiste est exclue, d'autant plus que le canton s'apprête à verser 380 millions pour les employés de l'Etat aux frais du contribuable.

Le canton bénéfice d'une certaine fortune et il s'agira d'agir avec précaution dans nos actions car d'une part cette fortune est déjà en grande partie affectée, comme mentionné, à la caisse de pension, mais d'autre part pour préserver la situation financière saine que nous connaissons et ainsi ne pas péjorer les générations futures.

Il est temps, Mesdames et Messieurs, de réactiver l'économie à 100% sans quoi nous compterons les faillites bien plus rapidement que nous ne le pensons.

Cette crise sanitaire et économique parallèlement aux drames qu'elle a engendrés offre aussi de multiples opportunités. Saisissons cette occasion pour changer nos habitudes de consommation. Acheter local chez le commerçant du coin et l'artisan régional augmentera le pouvoir d'achat, offrira une place d'apprentissage à un jeune et bénéficiera de manière générale à l'Etat, et à nous tous. C'est le meilleur plan de relance!

Encore un grand merci à tous ces Fribourgeoises et Fribourgeois qui ont œuvré au fonctionnement de notre société.

Faisons souffler tous ensemble un vent durable, humaniste et résolument positif pour tous les citoyens fribourgeois. Du chaos naissent les étoiles!

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Lorsque se terminait paisiblement l'année 2019, nous n'imaginions pas ce que ce début d'année 2020 allait nous réserver. Presque du jour au lendemain, le monde entier a dû faire face à la même menace et notre paisible canton de Fribourg n'a pas été épargné. Nos premières pensées vont à tous ceux, ici et ailleurs, qui ont été emportés par la maladie et pour leur famille. Notre reconnaissance va à ceux qui s'en sont occupés, parfois au péril de leur propre vie. Cette pandémie a mis à rude épreuve les systèmes de santé, mais également le fonctionnement de l'Etat. Chez nous, nos institutions ont démontré, face à cette épreuve, leur solidité. Cela est réjouissant.

Nous avons souvent débattu sur la situation de notre Hôpital cantonal. Face aux difficultés de celui-ci, notre Parlement a privilégié une restructuration de la gouvernance plutôt qu'un affaiblissement des conditions de travail et salariales des collaborateurs. Décision rétrospectivement judicieuse! Cette pandémie nous a rappelé à toutes et tous l'importance d'un système de santé efficace. Nous ne devrons pas l'oublier.

S'agissant de l'Etat, celui-ci, comme je l'ai dit, a montré sa capacité à rapidement s'adapter à une situation exceptionnelle. Que ceux qui se sont investis de façon extraordinaire – je pense notamment au chef de l'Organe cantonal de conduite et à son remplaçant, MM. Bifrare et Allain – en soient pleinement remerciés.

A contrario, la situation au sein de la DSAS qui se retrouve sans médecin cantonal alors que nous vivons la pire crise sanitaire depuis des décennies est très inquiétante. Nous demandons au Conseil d'Etat de s'expliquer sur cette situation avec sincérité et transparence! Le communiqué de presse laconique reçu hier n'est pas suffisant.

Pour assurer la sécurité de notre population, certaines décisions n'ont pas été faciles à prendre, mais notre canton a eu le courage, tout comme la Confédération, de prendre de bonnes décisions au bon moment, et ceci avec pragmatisme et humilité.

Nous ne savons pas de quoi demain sera fait, mais force est de constater qu'aujourd'hui, cette tempête semble partir aussi vite qu'elle est arrivée. Les nouveaux cas de COVID-19, depuis quelque temps, dans le canton, sont très peu nombreux. Cela ne nous exempte pas de rester vigilants et de nous préparer à une potentielle seconde vague. Mais la situation est revenue quelque peu à la normale, ce qui permet aujourd'hui à notre Parlement de se réunir et de reprendre ses prérogatives constitutionnelles.

Pour ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre demande la levée immédiate de la situation extraordinaire au sens de l'article 117 de la Constitution cantonale.

Les temps ont été difficiles, du point de vue sanitaire au début, mais aujourd'hui surtout économiquement. Il est temps maintenant pour l'Etat de se repositionner et, sans minimiser la situation, d'éviter de générer un catastrophisme ambiant. Nous devons rassurer, et non pas alimenter la psychose.

Economiquement, il y aura lieu de faire le point après la crise. Le mal nommé «plan de relance», puisque ce n'en est pas un, annoncé par le Conseil d'Etat dernièrement est, à ce sujet, quelque peu risible. Il est trop tôt pour savoir ce qui sera nécessaire, mais, cas échéant, notre canton devra avoir les moyens de ses ambitions afin de redresser notre économie. Au niveau économique, le seul point positif que le groupe de l'Union démocratique du centre relève est que le Conseil d'Etat et la direction compétente ont été contraints, finalement et une fois pour toutes, de s'occuper de l'économie réelle et mettre un peu de côté son discours habituel sur les sociétés dites «innovantes», qui ne sont finalement trop souvent que des boîtes vides, enjolivées d'anglicisme à la mode et arrosées par l'argent du contribuable. Le vrai plan de relance, qui devra être mis en place cet automne, devra profiter à l'économie réelle et aux PME de nos régions: celles qui sont source d'emplois, celles qui produisent des richesse, celles qui forment nos apprentis, celles qui font la vie de nos régions, et celles qui, pour l'Etat,

assurent des rentrées fiscales non négligeables. Il sera primordial de reconstruire une économie productrice de proximité, le but étant d'être moins dépendant économiquement de l'étranger. Nous avons constaté que des choses simples, comme des protections médicales, pouvaient devenir rapidement indisponibles. Il ne fait pas sens, tant du point de vue économique qu'écologique, de tout faire venir de l'autre bout du monde!

Si la première page de l'histoire pour cette année 2020 restera longtemps dans la mémoire collective, j'espère que la page que nous nous apprêtons à écrire y restera tout autant comme la réaction politique juste, appropriée et attendue par notre population fribourgeoise.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Cette crise du coronavirus a touché beaucoup de personnes dans leur santé, a rompu ou distendu des relations de vie et je souhaite en premier lieu avoir une pensée particulière pour celles et ceux qui y ont laissé la vie, celles et ceux qui souffrent encore de cette atteinte, et celles et ceux, en particulier les personnes âgées et handicapées, qui se sont retrouvés, parfois sans comprendre pourquoi, isolés de leurs proches. D'autres personnes au statut précaire se sont retrouvées en manque de moyens d'existence de base et la pauvreté, souvent plus que discrète dans notre pays, s'est révélée au grand jour. Cette crise a chamboulé notre société, nos institutions, notre économie, nos liens sociaux.

Avec l'ensemble du groupe Vert Centre Gauche, je souhaite adresser de très sincères remerciements à tous les acteurs du monde politique et administratif, en particulier aux membres de l'OCC pour la qualité et l'intensité du travail accompli au cours de ces très longues dix dernières semaines. Nous pouvons être fiers de nos autorités exécutives, des forces de l'ordre et de la santé qui ont géré cette situation avec maestria, ceci grâce à un plus d'Etat, alors que souvent avant le mois de février nous entendions parler, même dans cette enceinte, du moins d'Etat. Un merci tout particulier aussi à la Présidence et au Secrétariat du Grand Conseil qui se sont investis sans compter pour permettre une gestion de la phase de transition par des séances virtuelles et l'organisation de la présente session riche en défis techniques pour garantir à tous les députés le droit de participation, quel que soit leur état de santé.

J'aimerais évidemment aussi associer toutes les forces de travail qui se sont engagées avec un courage exemplaire pour nous assurer à toutes et tous la couverture de nos besoins vitaux: la santé, l'alimentation, l'ordre et la voirie, la sécurité, les services de base en matière d'eau, d'électricité, et la liste est loin d'être exhaustive. Merci à toutes ces mains à notre service. Merci à toutes ces compétences de mise en œuvre pour ce travail souvent de l'ombre qui nous a permis de vivre le mieux possible cette épreuve. Ces personnes ne sont certainement pas les mieux considérées en temps habituels, que ce soit en matière de considération ou de salaire. Nous leur devons beaucoup et nous veillerons à leur donner plus.

Par contre, cette crise a également mis en lumière certaines surprises et désillusions. Je faisais peut-être preuve de naïveté, mais j'avais encore toujours l'image de la qualité et de la compétence suisse inégalée en matière de pharma, avec des noms d'entreprises connues mondialement, et quelle ne fut pas ma déception, ce secteur économique du pays étant devenu incapable de produire lui-même des médicaments de base, des produits de première nécessité en matière de protection et de santé. C'est un peu le phénomène du balancier où celles et ceux qui étaient à l'ombre se retrouvent en lumière, et d'autres qui étaient en pleine lumière sont terriblement ternis.

La crise est en train de passer, du moins jusqu'à une éventuelle nouvelle vague, et tout le monde parle assidûment, et c'est normal, de reprise, de relance, de retour au monde d'avant. Erreur à ne pas commettre! Cette crise unique depuis un siècle a mis en évidence la nécessité absolue de ne pas poursuivre sur la lancée totalement suicidaire de croissance obligatoire, basée sur une consommation à outrance, sur la nécessité du développement économique sans accorder l'attention nécessaire à la personne humaine et à notre environnement. Si la relance c'est à nouveau pouvoir prendre l'avion à 50 francs pour aller boire l'apéro à Barcelone ou Londres le vendredi soir, faire des courses le samedi matin et rentrer, alors ce drame que nous avons traversé n'aura servi à rien. Relancer l'économie oui, mais pour concentrer nos forces et celles de nos entreprises, pour accélérer la transition énergétique, pour gérer les constructions qui préservent le territoire, pour produire notre alimentation de façon locale et respectueuse de la nature, pour transformer l'industrie du loisir et de consommation en celle de la redécouverte de la nature et de la culture.

Alors reprendre nos liens sociaux, bien sûr, mais pour favoriser les rencontres de personnes, les activités sportives et culturelles, pour le plaisir de la vie communautaire, pour faire perdurer les liens de solidarité qui se sont développés durant ce semi-confinement, pour porter attention à ceux qui nous sont chers ou à d'autres inconnus qui souffrent de la solitude. Il est important de donner des nouvelles perspectives aux générations montantes par l'école qui reprend et de tout faire pour diminuer la fracture sociale que l'enseignement à distance à mis en évidence par des possibilités de stages et de places d'apprentissages qui doivent permettre aux jeunes qui sont en transition entre l'école et le monde du travail de se familiariser avec les métiers de leurs choix et de trouver un place adéquate dans notre société. Alors seulement nous serons sortis vainqueurs de cette crise du coronavirus.

\_\_\_

# Ordonnance 2020-GC-66 Ordonnance parlementaire : participation et vote à distance

Rapporteur-e Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR)
Ordonnance: 07.05.2020 (BGC mai 2020, p. 734)

Entrée en matière

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (VCG/MLG, BR). Je me fais aujourd'hui la porte-parole du Bureau du Grand Conseil pour vous présenter une ordonnance parlementaire inédite. Celle-ci permettra à nos collègues députées et députés considérés à risque de participer à distance à nos débats et de voter à distance également.

J'ai peut-être deux informations importantes pour démontrer le caractère tout à fait exceptionnel de notre démarche. Tout d'abord, cette ordonnance concerne uniquement nos collègues députés qui mettraient gravement leur santé en danger s'ils devaient assister physiquement aux sessions. Elle concerne donc seulement ceux qui sur un avis médical strict doivent renoncer aux réunions de personnes. Si des députés sont atteints de maladies, y compris le Covid-19 et qu'ils sont placés en quarantaine, ils ne pourront pas bénéficier de ce processus à distance puisqu'ils seront considérés comme malades et absents, ainsi que cela peut arriver en tout temps. Chers collègues, il n'est donc pas question de profiter de cette ordonnance pour éviter les frais de déplacement jusqu'à Forum Fribourg!

Ensuite, cette ordonnance est limitée dans le temps. Elle sera active uniquement durant la période de crise. Lorsque les risques auront disparu ou diminué suffisamment pour que les personnes sensibles puissent reprendre une vie normale, nous mettrons un terme à cette procédure exceptionnelle. Il est du ressort du Grand Conseil ainsi que son devoir de créer des conditions permettant aux députés d'exercer leur mandat malgré ces circonstances particulières. Dans nos discussions au sein du Bureau sont revenues les notions de non discrimination, du droit à exercer sa fonction élective dans le contexte des restrictions fédérales dues à la pandémie actuelle. A problème exceptionnel, solution exceptionnelle.

Ce sont aussi les possibilités technologiques qui, aujourd'hui, nous permettent d'envisager cette solution équitable, pratique et sécurisé. En effet, le contrôle de l'authenticité des votes peut nous être garanti. Je remercie M. Dupasquier pour ses réponses techniques performantes. Merci aussi aux scrutateurs qui se sont engagés à assurer le bon fonctionnement et la validité de ces votes.

Enfin, le Service de législation cantonal nous a apporté les dispositions juridiques qui permettent d'envisager sereinement cette procédure inédite. Le Bureau s'est prononcé à une écrasante majorité pour accepter cette ordonnance parlementaire. Je vous invite donc à entrer en matière et à l'accepter.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP*, *FV*). Je me permets d'intervenir car il y a un point qui suscite des interrogations. Pourquoi est-ce qu'une personne en quarantaine ne pourrait pas bénéficier du vote à distance? On ne peut pas assimiler une telle maladie avec une autre maladie. Vous pouvez être très faiblement atteint, l'impression d'avoir juste une petite grippe, et vous êtes mis en quarantaine avec un certificat médical. Pourquoi est-ce que dans cette circonstance on ne peut pas voter à distance? Le certificat médical montrera bien que ce n'est pas quelqu'un qui essaie de ne pas venir mais bien quelqu'un qui ne peut pas venir et qui n'a pas le droit de venir pour ne pas contaminer les autres.

Je demanderais que cela soit ôté de l'ordonnance. Pour le reste, je vous félicite de l'avoir prise.

**La Présidente.** Merci M<sup>me</sup> de Weck pour cette intervention. Je me permets d'apporter une précision concernant le choix du Bureau de ne pas avoir pris en compte la question de la quarantaine.

L'idée du Bureau du Grand Conseil était de ne pas exclure durablement des députés des sessions, c'est-à-dire pour une session, deux sessions ou trois sessions, étant donné que la durée de cette situation nous est inconnue pour l'instant. Une mise en quarantaine en raison d'une susceptibilité de maladie n'est pas un état permanent.

Je ne sais pas, M<sup>me</sup> de Weck, si j'ai répondu à votre question.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Excusez-moi, je n'ai pas compris. J'ai cru que la personne qui pouvait être vraiment malade pouvait voter à distance. Et cela doit être la même chose pour une personne en quarantaine le temps que dure la quarantaine. Elle peut revenir ensuite naturellement.

La Présidente. L'ordonnance que nous votons aujourd'hui s'adresse aux personnes à risque selon l'ordonnance du Conseil fédéral. Elle ne vise donc pas les personnes qui seraient atteintes du COVID ou en quarantaine, car cet état-là est assimilé à une maladie normale. Elle s'adresse uniquement aux personnes à risque, donc qui ont les pathologies qui sont listées dans l'ordonnance du Conseil fédéral et qui, elles, se doivent d'éviter les rassemblements avec de nombreuses personnes.

M<sup>me</sup> la Rapporteure, est-ce que vous souhaiteriez préciser quelque chose à ce sujet?

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (VCG/MLG, BR). Je rejoins ce qu'a dit M<sup>me</sup> la Présidente. Dans nos discussions, il avait été décidé, pour ne pas engorger le système – car c'est un système assez compliqué de vote à distance –, que nous allions favoriser les personnes qui ne sont pas forcément malades du COVID mais qui ne peuvent pas assister à des rassemblements. Les personnes malades du COVID sont considérées comme des gens qui sont malades, donc elles s'excusent comme si elles avaient une grippe. C'est pourquoi nous avons précisé cela dans l'ordonnance.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Cela voudrait dire qu'une personne qui a les symptômes, qui a envie de venir, n'ira pas chez le médecin de peur de ne pas pouvoir venir et contaminera toute la salle? Je comprends votre raisonnement. Je n'espère pas qu'il y ait beaucoup de gens qui attrapent le coronavirus, on voit qu'il y a maintenant un très faible taux, donc les raisons techniques que vous évoquez ne sont pas suffisantes pour empêcher une personne en quarantaine de voter. Autrement, on risque de ne pas se mettre en quarantaine pour pouvoir venir voter. Je n'aimerais pas cela.

**La Présidente.** Je vous remercie M<sup>me</sup> de Weck pour cette intervention. Là encore, je vais me permettre de répondre à cette remarque.

Sachez que le Bureau du Grand Conseil a évidemment pris en compte ce que vous évoquez et il a estimé que le but de l'ordonnance était de ne pas atteindre au droit démocratique des personnes, donc de permettre aux personnes à risque de pouvoir voter. Il est du ressort de la responsabilité individuelle de chacune et chacun, lorsqu'il est malade, d'éviter de venir pour contaminer les autres personnes, et cela également quand ils ont d'autres maladies. Les mesures qui sont prises dans la salle, la distanciation sociale et les flux de personnes, ont été gérées.

Vous le savez également, le coronavirus est une maladie qui peut être tranmise par des personnes asymptomatiques, et donc dans ce cadre-là vous pouvez très bien être porteur et ne pas le savoir parce que vous n'en avez pas les symptômes. Je pense que dans ce cadre-là, la décision du Bureau a été de s'orienter sur une définition stricte se limitant aux personnes à risque afin que cette ordonnance évite que des personnes qui puissent avoir quelque chose d'autre prétextent une maladie pour pouvoir bénéficier du vote à distance. Nous avons privilégié une lecture plus restrictive pour bénéficier de ce vote à distance.

Il est vraiment de la responsabilité de chacune et chacun des députés de ne pas venir à la session s'il présente des symptômes pour préserver la santé des autres. Cela vaut également pour d'autres maladies contagieuses.

Hayoz Madeleine (PDC/CVP, LA). J'abonde dans le sens de ma collègue Antoinette de Weck parce qu'il y a aussi la mise en quarantaine des personnes qui vivent sous le même toit. Elles ne sont pas malades mais elles sont confinées pendant deux semaines, je crois, parce qu'un des membres qui vit sous le même toit a le coronavirus. J'aimerais bien que ces personnes ne soient pas sanctionnées parce qu'elles vivent sous le même toit qu'un malade.

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). Je m'étonne un peu de la tournure du débat. C'est vous qui répondez à un débat sur une ordonnance parlementaire alors qu'il y a une rapporteure. Je ne crois pas que ce soit le rôle de la présidente du Grand Conseil de s'immiscer dans un débat.

J'abonde totalement dans le sens de M<sup>me</sup> de Weck également. En voulant éviter une discrimination on en crée une autre et c'est totalement dommageable. Il n'y a aucune raison valable pour ne pas appliquer cette ordonnance parlementaire à quelqu'un qui serait malade du coronavirus et qui devrait pour cette raison rester à la maison. J'irais même jusqu'à dire qu'il n'y a aucune raison valable, du moment que ce système est mis en place, pour ne pas l'appliquer à une autre personne malade d'une autre maladie et qui devrait aussi rester à la maison. Soit on le fait pour tout le monde pour une raison sanitaire, soit pour personne. A cela s'ajoute un doute sur la constitutionnalité de cette ordonnance. Les Chambres fédérales se sont posées la même question et elles sont arrivées à la conclusion qu'un parlement à distance était anticonstitutionnel puisque la Constitution fédérale exige que les membres des Chambres fédérales siègent à la majorité des membres présents, ce qui sousentend une présence physique. Il y a le même terme dans la Constitution cantonale. Il y a donc aussi un doute à ce niveau-là.

A titre personnel, je n'accepterai pas cette ordonnance.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). On a vu que le coronavirus nous a forcé à une souplesse dont nous n'avons d'habitude pas l'usage. Je crois qu'il faut éviter de se montrer ou trop juridique ou trop large. Dans cette situation, le Bureau a pris une option pour permettre aux personnes, qui d'ailleurs comme moi, sont des personnes qui ont le malheur d'avoir versé du mauvais côté de la force, comprenez par là qui ont dépassé l'âge fatidique de 65 ans, ou des personnes qui ont le malheur d'avoir quelques maux qui sont des maux de société et qui ont préféré rester chez eux à cause de cela pour éviter soit de se contaminer eux-mêmes, soit de contaminer leurs collègues malgré le fait que des mesures absolument draconiennes ont été prises. Ces personnes-là ne sont pas des personnes malades. Si vous avez une grippe, une gastroentérite ou une autre maladie, vous restez chez vous et par définition vous n'êtes pas dans la mesure d'exercer votre droit de député.

Je peux comprendre évidemment que les personnes qui sont en quarantaine ou les personnes qui présentent des signes qualifiés d'avant-coureurs d'une éventuelle contamination puissent se sentir en devoir de rester chez elles, ce qui est à leur honneur et même à leur obligation. Ces personnes-là doivent être considérées comme des personnes malades. Si vous êtes à l'étranger et que vous loupez votre avion, vous ne pouvez pas prétendre pouvoir voter à distance parce que ce n'est pas de votre faute si vous avez loupé l'avion, s'il y a eu des retards dans les trains, etc.

Je pense que le Bureau a pris une position intermédiaire et à mon sens, sans faire de formalisme ou de juridisme excessif, je crois que le Bureau a bien fait. Je pense aussi que M<sup>me</sup> la Présidente est parfaitement en droit ici, n'en déplaise à certains, d'expliquer elle aussi la position du Bureau. Je crois qu'il n'est pas dans notre habitude de démocrates de devoir museler quelqu'un au seul titre que cette personne préside une assemblée. Je vous demanderai d'éviter de commencer des débats stériles. Soit vous acceptez, soit vous refusez, mais de grâce évitez de commencer à en faire des montagnes!

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Mon propos rejont celui de M<sup>me</sup> Schnyder. Nous avons pris, au Bureau, une décision en lien avec une situation exceptionnelle. Et nous avons pris une décision à laquelle nous sommes tenus par l'article 8 de la Constitution fédérale qui dit que nul ne peut être discriminé en raison d'un handicap. Les maladies immunodépressive par exemple sont un handicap pour une participation à la vie politique et c'est ce que nous avons voulu éviter. Il n'est pas lieu maintenant d'ouvrir une discussion générale sur toutes les causes d'absence au Grand Conseil. La question d'une participation à distance globale pourrait être reprise une fois, dans la sérénité, avec des interventions parlementaires normales. Mais actuellement, nous traversons une crise et respectons les dispositions de la Constitution fédérale en limitant ces moyens à ces dispositions nécessaires.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (*VCG/MLG*, *BR*). J'aimerais dire que le Bureau a placé le curseur a un certain endroit et a beaucoup réfléchi avant de le placer à cet endroit. Il y a des questions techniques, de formation des personnes, des tests que l'on a dû faire... C'est un endroit qui permet à ceux qui ne peuvent pas venir – pas parce qu'ils sont malades, mais parce que le Conseil fédéral leur demande de ne pas fréquenter des lieux où il y a des personnes – de participer. Cela ne concerne pas les gens malades du Covid-19, ni ceux qui sont en quarantaine. Ces gens-là ne sont pas en quarantaine!

Ensuite, au niveau de la constitutionnalité, il a été proposé de demander un avis de droit à des professeurs. Etant donné les délais très courts, la Présidente a contacté le professeur Dubey, qui ne voit pas d'un mauvais œil du tout la formule que nous avons choisie. La question de savoir si l'on formalise cette réponse par un avis de droit écrit est encore en suspens. Enfin, le Service de législation cantonal a également donné son feu vert à l'organisation de ce vote à distance. Nous avons donc l'impression d'avoir posé toutes les cautèles nécessaires, mais il est possible encore que le Bureau demande un avis juridique.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Lecture des articles

I. Acte principal : Ordonnance parlementaire sur la participation à distance aux débats et le vote à distance pendant la pandémie

Art. 1

La Présidente. Nous sommes saisis d'un d'amendement de la part de M<sup>me</sup> Antoinette de Weck. M<sup>me</sup> la Rapporteure, vous avez la parole.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (VCG/MLG, BR). Le Bureau avait évoqué cette question de la quarantaine, mais avait balayé cette proposition.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Je suis un peu désolée que cela se passe comme ça dans l'urgence. Je souhaite faire ce rajout à l'alinéa 1:

<sup>1</sup>Les membres du Grand Conseil considérés comme personnes vulnérables au sens de l'article 10b de l'ordonnance fédérale 2 du 13 mars 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Ordonnance 2 COVID 19) <u>ou qui sont mis en quarantaine sur avis médical</u> et qui, de ce fait, ne peuvent pas participer physiquement aux sessions (ci-après: les député-es à risque) ont le droit de participer à distance aux débats et de voter à distance.

**Mesot Roland** (*UDC/SVP*, *VE*). J'ai une question technique sur cet amendement que je pense judicieux et que je vais soutenir: si nous devions l'accepter, cela signifiera que les personnes en quarantaine pourront voter à distance, mais que nous n'aurons pas les moyens de les faire voter pendant cette session. Quelles peuvent être les conséquences de l'acceptation de cet amendement si l'on ne peut pas faire voter ces gens?

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (*VCG/MLG*, *BR*). Il ne sera effectivement pas possible de faire voter les gens qui seraient en quarantaine durant cette session, pour des raisons techniques. C'est pour cela que les personnes à risque doivent annoncer une semaine à l'avance leur intention de participer à distance.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Il va de soi que j'accepterai cet amendement qui est tout à fait logique: une personne qui se dit à risque sans que l'on puisse le contrôler a le droit de voter à distance alors qu'une personne qui est réellement malade et qui se retrouve en quarantaine ne le pourrait pas. Il y a là une équité qui n'est pas respectée.

**Bonny David** (*PS/SP, SC*). On peut être en quarantaine et malade avec une fièvre assez importante et dans l'impossibilité, franchement, de pouvoir bien travailler. Je vous invite à suivre l'option choisie par le Bureau.

**Rey Benoît** (VCG/MLG, FV). La quarantaine n'est pas nécessairement déterminée dix jours avant la session. Quelqu'un peut être malade la veille ou l'avant-veille et mis en quarantaine par son médecin. Le vote à distance sera alors impossible à organiser. Alors, s'il vous plaît, un petit peu de pragmatisme!

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (VCG/MLG, BR). J'aimerais encore préciser que les avis de droit qui ont été demandés portent sur la décision prise par le Bureau, qui ne concerne que les personnes à risque. Si l'on inclut maintenant dans cette ordonnance les personnes en quarantaine, on devra redemander si cela est légalement possible.

> Au vote, la proposition de la députée de Weck, opposée à la version initiale du Bureau, est acceptée par 56 voix contre 39. Il y a 6 abstentions.

# Ont voté oui:

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/ SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR, UDC/SVP), Mesot Roland (VE, UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR, PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/ CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/ SVP), Marmier Bruno (SC, VCG/MLG), Gobet Nadine (GR, PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC, PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/ FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP). Total: 56.

# Ont voté non:

Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,SP), Bonny David (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP). *Total: 39*.

# Se sont abstenus:

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP). *Total: 6*.

> Adopté selon l'amendement de la députée de Weck.

Art. 2

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adopté.

#### Vote final

- > Cette décision nécessite la majorité qualifiée du Grand Conseil (56 membres).
- > Au vote final, ce projet d'ordonnance est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 82 voix contre 4. Il y a 12 abstentions.

### Ont voté oui:

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Perler Urs (SE, VCG/MLG), Glauser Fritz (GL, PLR/FDP), Jakob Christine (LA, PLR/FDP), Chassot Claude (SC, VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Péclard Cédric (BR, VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA, UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE, UDC/SVP), Brügger Adrian (SE, UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE, PDC/CVP), Zadory Michel (BR,), Peiry Stéphane (FV, UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/ CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/ CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/ SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP). Total: 82.

## Ont voté non:

Senti Julia (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP). Total: 4.

# Se sont abstenus:

Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 12*.

# Requête 2020-GC-71

Demande de procédure accélérée pour le mandat 2020-GC-70 - Suspension avec effet immédiat des décisions de taxation de la plus-value et de la facturation

Auteur-s: Gobet Nadine (PLR/FDP, GR)

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR) 13.05.2020 (BGC mai 2020, p. 810)

Dépôt: 13.05.2020 (BGC mai 2020, p. 810)

### Prise en considération

Gobet Nadine (*PLR/FDP*, *GR*). J'ai entendu tout à l'heure notre présidente du Gouvernement préciser que notre demande de suspension de toute décision de taxation de la plus-value sera à l'ordre du jour de la session de juin, j'en prends bonne note et retire donc cet objet. Le cas échéant, nous veillerons à ce que ce point figure effectivement à la session de juin, faute de quoi nous reviendrons pour demander l'urgence.

- > Les auteurs retirent leur requête.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

# Requête 2020-GC-72

Demande de procédure accélérée pour la motion 2020-GC-54 - Modification LICD - Provision extraordinaire liée au COVID-19

Auteur-s: Collaud Romain (PLR/FDP, SC)

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC)

Dépôt: **14.05.2020** (BGC mai 2020, p. 810)

# Prise en considération

- > Les auteurs retirent leur requête.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

# Requête 2020-GC-73

Demande de procédure accélérée pour le mandat 2020-GC-58 - Augmentation du plafonnement des RHT pour les entrepreneurs et mesures pour les indépendants – COVID-19

Auteur-s: Collaud Romain (PLR/FDP, SC)

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC)

Dépôt: 14.05.2020 (BGC mai 2020, p. 810)

# Prise en considération

- > Les auteurs retirent leur requête.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

# Requête 2020-GC-74

Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat 2020-GC-60 - Aide directe aux entreprises et indépendants contraints de fermer par le Conseil fédéral

Auteur-s: Collaud Romain (PLR/FDP, SC)

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC)

Dépôt: **14.05.2020** (BGC mai 2020, p. 810)

### Prise en considération

- > Les auteurs retirent leur requête.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

# Requête 2020-GC-75

Demande de procédure accélérée pour le mandat 2020-GC-53 - Mesures urgentes pour cabinets de santé (physiothérapeutes, ostéopathes, etc.)

Auteur-s: **Berset Solange** (*PS/SP, SC*)

Aebischer Eliane (PS/SP, SE)

Dépôt: 15.05.2020 (BGC mai 2020, p. 810)

# Prise en considération

- > Les auteurs retirent leur requête.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

\_\_\_

# Requête 2020-GC-76

Demande de procédure accélérée pour le mandat 2020-GC-61 - Versement des subventions Jeunesse et Sport

Auteur-s: **Bonny David** (*PS/SP, SC*)

Berset Solange (PS/SP, SC)

Dépôt: 15.05.2020 (BGC mai 2020, p. 810)

# Prise en considération

- > Les auteurs retirent leur requête.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

\_\_\_

# Election judiciaire 2020-GC-33 Prolongation du mandat de la procureure ad hoc Sonja Hurni

Décision: **02.03.2020** (BGC mai 2020, p. 731)
Préavis de la commission: **11.03.2020** (BGC mai 2020, p. 733)

### Validation

> Au vote, la décision du Conseil de la magistrature est confirmée par 87 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/ FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/ SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/ SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/ SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/ MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE, VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA, VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR, PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC, UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA, PDC/CVP), Butty Dominique (GL, PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC, UDC/ SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/ CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA, UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE, PLR/FDP), Bertschi Jean (GL, UDC/SVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE, VCG/MLG), Schnyder Erika (SC, PS/SP), Wassmer Andréa (SC, PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Ueli Johner-Etter (LA,UDC/SVP), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Markus Zosso (SE,UDC/SVP). Total: 87.

> Cet objet est ainsi liquidé.

# Décret 2019-DIAF-42 Naturalisations 2020 - Décret 1

Rapporteur-e: Wassmer Andréa (PS/SP, SC)

Représentant-e du gouvernement: Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

Rapport/message: 12.11.2019 (BGC mai 2020, p. 628)
Préavis de la commission: 05.03.2020 (BGC mai 2020, p. 635)

# Entrée en matière

**Wassmer Andréa** (PS/SP, SC). Le projet de décret soumis au vote du Grand Conseil aujourd'hui était prêt pour la session de mois de mars dernier, session annulée comme on le sait en raison des mesures instaurées par le Gouvernement suite à la propagation du coronavirus. L'interruption des séances de la Commission des naturalisations pendant cette période n'aura pas d'incidence donc sur la naturalisation des candidates et candidats de ce décret, si ce n'est le report de deux mois de leur accession au droit de cité suisse et fribourgeois.

La commission a examiné les 78 dossiers de demandes au droit de cité suisse et fribourgeois ainsi que deux dossiers de personnes suisses demandant le droit de cité d'une commune fribourgeoise. L'étude des dossiers et les auditions des personnes l'exigeant par la loi ont eu lieu au cours de huit séances et la commission émet un préavis favorable à la naturalisation des candidates et candidates de 6 dossiers ont demandé la suspension de leur demande de naturalisation. Leurs dossiers n'entreront donc pas en ligne de compte lors du vote, nous y reviendrons à la lecture des articles.

En conclusion, la commission présente aujourd'hui des préavis favorables à la naturalisation de 124 personnes, qui remplissent toutes les conditions légales tant fédérales que cantonales pour être naturalisées. La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie la rapporteure de la commission ainsi que la commission pour le travail qui a été effectué. Je n'ai pas de remarque complémentaire par rapport à ce qui a été dit par la rapporteure. Je vous invite donc à accepter ce décret tel que proposé par la commission.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

# Lecture des articles

Art. 1

**Wassmer Andréa** (PS/SP, SC). La commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit: les candidates et candidates figurant aux dossiers numéros 2, 5, 10, 36, 42 et 71 souhaitent suspendre leur procédure de demande de naturalisation. Leurs dossiers sont ainsi retirés du projet de décret. Les autres corrections figurant au projet bis concernent des modifications arrivées en cours de procédure, des nouveaux lieux de domicile, des naissances et l'accession d'un enfant à sa majorité.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Adopté selon la proposition de la commission.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Titre et considérants

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé directement au vote final.

# Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 87 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP)

FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR, UDC/SVP), Bischof Simon (GL, PS/SP), Boschung Bruno (SE, PDC/CVP), Rey Benoît (FV, VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/ SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/ CVP), Schneuwly André (SE, VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA, VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR, PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/ CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/ SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Ueli Johner-Etter (LA,UDC/SVP), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Markus Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 87.

> Cet objet est ainsi liquidé.

\_

# Décret 2019-DIAF-37

# Approbation de la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes

Rapporteur-e: Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR)

Représentant-e du gouvernement: Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

Rapport/message: 10.03.2020 (BGC mai 2020, p. 614)
Préavis de la commission: 15.05.2020 (BGC mai 2020, p. 627)

# Entrée en matière

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). C'est toujours une agréable mission pour le Grand Conseil que d'approuver une fusion de communes, ça l'est d'autant plus lorsque les citoyennes et les citoyens concernés ont plébiscité vigoureusement le processus de rapprochement. C'est justement le cas ici pour la fusion entre Ependes, Senèdes et Arconciel. Les citoyennes et citoyens ont approuvé cette union avec des scores que je qualifierais de soviétiques, notamment à Senèdes avec plus de 92% de oui. Ce matin, le Grand Conseil fribourgeois a le pouvoir de donner force de droit à cette belle union en acceptant le décret de fusion. Malgré son apparente simplicité, ce vote formel restera un moment mémorable dans l'histoire de ces communautés villageoises. Donc, chères Arconcelloises et chers Arconcellois, chères Ependoises et chers Ependois, chers habitantes et habitants de Senèdes - pour vous je n'ai pas trouvé le gentilé -, il reste cette dernière étape aujourd'hui, avant que nous puissions vous appeler les Bois-d'Amoniers et nous nous réjouissons de votre éventuel prochain jumelage avec d'autres Bois-d'Amoniers, habitants de la commune homonyme de Bois-d'Amont dans le tout proche Jura français. Le Bureau, qui a fonctionné comme commission ordinaire pour ce décret, s'est prononcé favorablement et à l'unanimité. Je vous invite à faire de même.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je n'ai que peu de choses à ajouter aux propos de la rapporteure. Je souligne la grande flexibilité dont ont fait preuve les autorités des communes concernées, qui ont élaboré successivement deux conventions de fusion - une à deux communes, une deuxième à trois communes - et fait aboutir ce projet dans des délais très courts. Je tiens ici à saluer leur travail et souhaiter d'ores et déjà plein succès à cette nouvelle commune en vous invitant bien évidemment à soutenir ce décret.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Le vent des fusions souffle toujours sur le canton de Fribourg avec plus ou moins de force d'emprise et au final de réussite. Le projet de décret que notre groupe Vert Centre Gauche approuvera avec satisfaction en est une. En élèves appliqués, nos préfets se sont essayés à remodeler leur district de la manière qui devait certainement leur sembler la plus appropriée, la plus rationnelle et efficace avec, il faut le dire, de surprenants projets audacieux certes, mais d'où pouvait émerger un léger doute de la part d'édiles communaux notamment, qui possédaient, semble-t-il, une connaissance plus pointue du terrain et de ses champs de mines. On a donc eu de tout: une seule grande commune pour le district, rien

que ça; une commune reliant le haut du Gibloux à la frontière vaudoise; une commune sarinoise de quinze villages, et j'en passe. En observateurs attentifs que vous êtes toutes et tous, chers collègues, la politique de la sagesse, la volonté des exécutifs communaux, les avis des villageois, les groupements scolaires, associatifs ou autres sont des ingrédients porteurs pour des fusions sans nuage. Si l'aide financière semblait, il y a quelques années, du moins accélérer le processus, on peut raisonnablement penser que ce n'est plus tellement le cas aujourd'hui. Cet aspect financier n'est tout de même pas à être dégagé en corner si l'on pense notamment aux coefficients d'impôts qui apparaissent souvent comme la pierre dans le soulier.

Arconciel, Ependes, Senèdes, environ 2200 habitants. Comme cerise sur le gâteau, on aurait pu y ajouter, d'autant plus que ce village appartient au même groupement scolaire, Ferpicloz. Mais pensez donc, Ferpicloz n'est pas le Monaco de la Sarine, quoique: 103 hectares de surface, pour les collègues députés agriculteurs, ça fait 288 poses, pour 280 habitants. On y découvre un revenu imposable moyen de 126 000 francs. Indicatif: le revenu moyen cantonal est quant à lui de 54 000 francs, donc à Ferpicloz c'est 233% de plus. La messe est dite, pour le moment en tout cas. Donc bienvenue à la nouvelle commune de Bois-d'Amont. Reconnaissance aux autorités locales pour leur travail et leur engagement dans ce projet et gratitude aux citoyennes et citoyens qui ont massivement donné leur aval.

Zamofing Dominique (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien salue cette union de trois communes sarinoises pour former la commune de Bois-d'Amont. Cette nouvelle commune sera composée de 2200 habitants et obtiendra une aide financière de 383 000 francs. Nous souhaitons plein succès à cette nouvelle entité pour le futur et nous soutenons naturellement ce décret.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le groupe socialiste se réjouit de voir les communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes regroupées sous le nom de Bois-d'Amont. Il est agréable de relever que des conseils communaux, puis des citoyennes et des citoyens ont compris qu'ensemble on était plus forts, qu'une commune regroupée pouvait offrir une meilleure qualité de vie à ses habitants et que les synergies dégagées étaient profitables à toutes et à tous. Réjouissant aussi de constater que cette fusion s'inscrit dans le plan de fusions établi par le préfet de la Sarine et approuvé par le Conseil d'Etat en 2013 déjà. Alors certes, Bois-d'Amont est une étape vers la fusion plus large de la Haute-Sarine, mais une étape que nous saluons. Enfin, il est plaisant d'observer que le régime transitoire prendra déjà fin en 2026, donc après une législature, ce qui nous montre une volonté d'aller rapidement vers une seule et même entité. Bravo aux initiateurs pour ce regroupement accompli en tout juste deux ans. Notre groupe soutiendra unanimement le décret.

**Baiutti Sylvia** (*PLR/FDP, SC*). Au nom du groupe libéral-radical, je vous invite à valider le décret approuvant la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes. Laisser un brin de son identité et s'allier à ses voisins n'est pas une tâche aisée, néanmoins elle devient possible en y mettant du coeur et de l'énergie à l'ouvrage. Pour certaines et certains, il s'agit d'abandonner des velléités d'antan et pour d'autres de se rassembler et être plus efficients. C'est en joignant le travail des exécutifs communaux à la volonté des citoyennes et citoyens que cette fusion entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 sous le nom de Bois-d'Amont. Et l'avenir nous dira si, en conformité avec le plan de fusions établi en 2013 par le préfet de la Sarine, la nouvelle commune de Bois-d'Amont et ses habitants vont motiver les personnes des communes de Ferpicloz, du Mouret, de Treyvaux et de Villarsel-sur-Marly pour fusionner en Haute-Sarine. En tant que citoyenne de Treyvaux aujourd'hui, d'Ependes dans mon enfance et de Senèdes par mes aïeux, je m'en réjouis déjà.

**Brönnimann Charles** (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre salue cette belle fusion entre ces trois beaux villages d'Arconciel, Senèdes et Ependes. Ils font déjà beaucoup de choses ensemble et je leur souhaite, au nom de tous, bonne route et je vais dire aux paysans de Ferpicloz, avec leurs 288 poses, de se réveiller et d'aller avec eux dans le futur.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

# Lecture des articles

I. Acte principal: Décret approuvant la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

#### Art. 4

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il sera versé un montant de 421 300 francs à la nouvelle commune.

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé directement au vote final.

#### Vote final

> Au vote final, ce projet décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 84 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/ MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/ CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/ CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/ FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/ CVP), Zadory Michel (BR,), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/ SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/ MLG), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/ MLG), Schmid Ralph Alexander (LA, VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR, PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE, PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/ FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/ SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Markus Zosso (SE,UDC/SVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Michel Chevalley (VE, UDC/SVP). Total: 84.

> Cet objet est ainsi liquidé.

\_

# Décret 2019-DIAF-45 Approbation de la fusion des communes de Cheiry et Surpierre

Rapporteur-e: Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR)

Représentant-e du gouvernement: Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

Rapport/message: 10.03.2020 (BGC mai 2020, p. 638)
Préavis de la commission: 15.05.2020 (BGC mai 2020, p. 651)

## Entrée en matière

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Il n'y a pas souvent des circonstances aussi idéales pour citer la fameuse morale de M. Jean de la Fontaine: "Patience et longueur de temps valent mieux que force et que rage". C'est exactement ainsi, et c'est tout à leur honneur, que les communes de l'enclave de Surpierre avancent dans leur processus de rapprochement. Les fusions se font pas à pas, après mûre réflexion, retrait, reprise des négociations, nouvelle réflexion et surtout beaucoup de travail de conviction. N'est-ce pas ainsi qu'elles peuvent conquérir durablement les coeurs et la raison des citoyennes et des citoyens. Au fond, peu importe le rythme, l'important c'est l'objectif. Chaque fusion est une autre aventure qui ne peut se comparer à aucune autre. Il faut remercier ici celles et ceux qui se sont engagés à Cheiry et à Surpierre pour promouvoir ce processus de fusion, une mission remarquable et réussie. Vous pouvez être fiers d'avoir ainsi marqué l'histoire de votre région.

Avant de terminer, au nom du Bureau, j'adresse mes remerciements à M. Mutruz du Service des communes qui nous a apporté toutes les informations utiles aux deux décrets de fusion de ce 27 mai 2020. Le Bureau du Grand Conseil a approuvé à l'unanimité le décret de fusion de Surpierre et Cheiry et vous recommande de faire de même.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Lors du précédent décret, il semble que le mot de tous les intervenants était, et je le salue, surtout en période de crise: "Ensemble on est plus forts". La fusion de Cheiry et de Surpierre est, comme l'a rappelé M<sup>me</sup> la Rapporteure, un très bel exemple de fusion par étapes. Les citoyens de l'ancienne commune de Praratoud par exemple, ont connu trois fusions en l'espace de 15 ans et on peut se demander s'ils n'en vivront pas encore une dans les années à venir en cas de fusion de l'ensemble de l'enclave de Surpierre. Ce projet confirme donc l'approche fribourgeoise des fusions de communes. Les fusions doivent mûrir et venir de la base et cela confirme également les propos précédents du député Chassot. Je constate donc que les projets ambitieux peuvent aussi se réaliser par étapes. Je tiens là aussi à féliciter les autorités communales qui ont mené à bien tous ces projets malgré les échecs et souhaité plein succès à cette nouvelle commune.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). La lecture de l'historique contenu dans le message nous donne une petite idée des turbulences qui ont secoué ce coin de terre fribourgeoise enclavée dans l'important canton de Vaud. Les Broyards seraient semble-t-il, têtus. C'est une de leurs nombreuses qualités. Cent vingt secondes d'attention, Mesdames et Messieurs, pour ce petit coin de la Broye chère à nos coeurs, j'en suis persuadé. Le 24 janvier 1556, les vaillants Bernois partent à la conquête du pays de Vaud. Ils ne font semble-t-il pas de quartier. Fribourg, par certaines affinités, revendique la paroisse de Surpierre. Les Bernois, bons joueurs et ne voulant pas se fâcher avec leur voisin, cèdent ce coin de terre et le château qui le couronne. C'est ainsi que pas moins de 58 baillis se succèderont dans cette noble bâtisse de 1536 à 1798. La Révolution française, dont les dommages collatéraux secouent même nos contrées, voit l'application le 19 février 1803 de l'Acte de médiation qui érige Surpierre en préfecture et obtient ainsi le statut de chef-lieu, rien que cela. Six préfets occupent les murs du château jusqu'en 1847, date à laquelle le territoire du district de la Broye prend définitivement ses marques. La préfecture de Surpierre a donc fusionné avec celle d'Estavayer-le Lac, de quoi nous donner des idées et de se remémorer les voeux pieux de la Constituante. Comme quoi tout est possible, mais on peut rêver! Pour l'instant c'est avec satisfaction que notre groupe Vert Centre Gauche acceptera ce décret qui a opté pour la politique des petits pas. Mais l'essentiel est d'arriver au but.

Wüthrich Peter (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a étudié ce décret et le soutient. Cette fusion, largement acceptée par la population, fait sens aussi bien d'un point de vue institutionnel que géographique. La convention de fusion ne suscite pas de commentaire particulier, mais je remercie les autorités communales pour leur excellent travail. En tant qu'élu broyard, je félicite les citoyens de Cheiry et de Surpierre pour leur mariage et leur souhaite bon vent pour la suite. Je vous invite à soutenir cette union.

**Cotting-Chardonnens Violaine** (*PS/SP*, *BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis vice-syndique de la commune nouvellement fusionnée de Belmont-Broye.

A titre personnel et en tant que Broyarde, je suis fière d'accueillir la nouvelle commune de Surpierre et je tiens à féliciter les membres des deux exécutifs d'avoir su persévérer et oeuvrer à l'aboutissement de cette fusion. Il est toutefois à regretter que la commune de Prévondavaux ne s'y soit pas associée, empêchant de fait l'enclave de Surpierre de former une seule et

même entité comme le prévoit le plan de fusion préfectoral. Je sais, pour avoir activement participé au processus de fusion de ma commune, combien il est enthousiasmant mais également long et complexe de convaincre et d'obtenir l'adhésion de tous. Le groupe socialiste s'étant toujours prononcé en faveur des fusions de communes, il adoptera avec enthousiasme et à l'unanimité ce décret de fusion. Mes collègues et moi-même souhaitons plein succès à Surpierre ainsi qu'à ses habitants.

**Grandgirard Pierre-André** (*PDC/CVP*, *BR*). En préambule je déclare mes liens d'intérêts: je suis Broyard et proche de la nouvelle commune de Surpierre; huit kilomètres me séparent des communes actuelles de Cheiry et Surpierre. En préambule, je me permets également un petit cours de géographie cantonale afin de rafraîchir vos connaissances scolaires.

Trois enclaves broyardes du canton de Fribourg; l'enclave de Surpierre est la deuxième en superficie entre celle d'Estavayer-le Lac, la plus grande, et celle de Vuissens, la plus petite. L'enclave de Surpierre comptait initialement six communes, soit Chapelle, Cheiry, Praratoud, Prévondavaux, Surpierre et Villeneuve. Afin de réunir les six communes de l'enclave, c'est la politique des petits pas qui prévaut. Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, Chapelle et Cheiry d'un côté, Praratoud et Surpierre de l'autre, unissent leur destin. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Surpierre et Villeneuve se jurent fidélité.

Le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui constitue un troisième pas, mais un pas de géant vers la réunion de l'ensemble des communes de l'enclave, tel que le prévoit le plan de fusion établi par le préfet de la Broye en 2013. Sur la carte, le territoire de la commune de Surpierre a une surface de 14,8 km² et a la particularité d'être presque carré. Chacune de ses frontières mesure environ 3,7 km et celles de l'est et de l'ouest comme celles du sud et du nord sont quasiment parallèles. De 466 mètres d'altitude au bord de la rivière la Broye dans le village de Villeneuve à 710 mètres dans le Grand Bois, la commune de Surpierre offre de magnifiques possibilités de promenades, un panorama imprenable sur les Préalpes depuis Beauregard, un superbe château médiéval du XIV<sup>e</sup> siècle, une balade bucolique le long des rives de la Lamba, une pause bien méritée au restaurant Le Grenier, vous invitent à découvrir un territoire préservé où alternent harmonieusement zones boisées et zones cultivées. Un petit paradis pour le tourisme doux et de proximité. La population légale de la future commune est de 1124 habitants, habitants qui ont approuvé la fusion à raison de 80% pour Cheiry et 78% pour Surpierre. Cette fusion est donc gage de belle réussite et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Je ne manque pas de féliciter les autorités et la population des deux communes pour leur détermination à unir leur destin. Je leur souhaite le meilleur pour un avenir radieux, dans l'espoir de voir un jour la totalité des communes de l'enclave de Surpierre unies dans une seule et même commune.

Le groupe démocrate-chrétien accepte ce projet de décret à l'unanimité et vous recommande d'en faire de même.

**Zadory Michel** (*UDC/SVP, BR*). La fusion de Cheiry et Surpierre est l'aboutissement d'une saga de fusions de cinq communes fribourgeoises du sud-ouest du district de la Broye, communément appelée "enclave de Surpierre". La commune de Prévondavaux, la sixième commune prévue pour cette fusion, a quant à elle décidé de rester maîtresse de son destin et en cela, elle respecte la politique prônée par feu l'ancien syndic Joseph Gerbex. Le groupe de l'Union démocratique du centre approuve à l'unanimité le décret de fusion et souhaite naturellement bon vent à la nouvelle commune de Surpierre.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je salue les propos des intervenants qui soutiennent tous à l'unanimité des groupes le processus de fusion.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

# Lecture des articles

I. Acte principal : Décret approuvant la fusion des communes de Cheiry et Surpierre

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le canton soutient la fusion avec un montant de 69 800 frs.

> Adopté.

# IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé directement au vote final.

# Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 100 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/ MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR, UDC/SVP), Mesot Roland (VE, UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR, PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/ SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/ FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/ SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/ CVP), Schneuwly André (SE, VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA, VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR, PDC/ CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/ SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/ SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/ CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA, UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE, PLR/FDP), Bertschi Jean (GL, UDC/SVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE, VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC, PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR, PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ueli Johner-Etter (LA,UDC/SVP), Michel Chevalley (VE,UDC/ SVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC, VCG/MLG), Markus Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 100.

> Cet objet est ainsi liquidé.

# Décret 2018-DEE-47 Octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2020– 2023

Rapporteur-e: Zadory Michel (UDC/SVP, BR)

Représentant-e du gouvernement: Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi

Rapport/message: 14.01.2020 (BGC mai 2020, p. 568)
Préavis de la commission: 06.03.2020 (BGC mai 2020, p. 597)

#### Entrée en matière

**Zadory Michel** (*UDC/SVP, BR*). Nous avons à traiter le projet de décret relatif à l'octroi d'une contribution financière cantonale de 10 986 000 francs pour la NPR, pour la période 2020-2023, la part fédérale étant de 7 696 000 francs. La commission de préparation de 11 membres a délibéré le 11 février, avant la pandémie bien sûr et vous propose à l'unanimité d'accepter le décret tel que proposé par le Conseil d'Etat. M. Gerry Krattiger, directeur de la Promotion économique et M. Alain Lunghi, responsable de la NPR à la Promotion économique ont assisté activement à la séance, bien sûr avec la participation de M. le Commissaire. La loi fédérale sur la nouvelle politique régionale est entrée en vigueur en 2008 et fait suite à l'ancienne LIM. Nous sommes aujourd'hui dans la quatrième tranche de ces programmes quadriennaux qui ont donc commencé en 2008, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Pour mémoire, la NPR a pour but d'améliorer la compétitivité des régions de montagnes, des zones rurales et des régions frontalières, en vue de créer et de maintenir des emplois. Pour ce faire, elle encourage l'entrepreneuriat, stimule l'innovation et soutient la création de valeur ajoutée. Concernant l'octroi de l'aide financière fédérale, nous avons déjà regretté en 2016 une diminution de la manne fédérale. Cette année, même constat avec une cure d'amaigrissement de 3 008 500 francs au total, aide à fonds perdu et prêts remboursables. A noter que les prêts remboursables ont toujours moins la cote. Pour la troisième période de 2016 à 2019, l'Etat de Fribourg a injecté 1 fr. 35 pour 1 franc accordé par la Confédération. Pour la quatrième période, qui nous occupe aujourd'hui, l'Etat de Fribourg investira 1 fr. 30 pour 1 franc fédéral.

Le contexte économique régional a été chamboulé par la pandémie du coronavirus. L'arrêt brutal d'une économie, pour une partie délocalisée en Asie notamment, est un signe peut-être salutaire pour encourager l'économie suisse à investir dans le pays et à relocaliser les entreprises qui ont été délocalisées. Pour la quatrième période, le Conseil fédéral devrait donc peut-être revoir sa copie en matière d'octroi de fonds pour la NPR, en augmentant les montants de l'enveloppe à octroyer au canton. Je pense que le commissaire du Gouvernement va nous donner quelques infos à ce sujet. Le tourisme régional aurait un besoin urgent d'un soutien financier pour relancer cette branche de l'économie, surtout au vu des vacances qui sont dans un mois, et inciter les gens à venir en vacances chez nous bien sûr de préférence.

Le canton forme beaucoup de jeunes en filière d'apprentissage ou dans d'autres écoles et beaucoup s'expatrient par manque de places de travail après les études. Il est donc de notre devoir de faciliter la création de places de travail. A défaut de pétrole, nous avons une richesse naturelle, nos cellules grises. Merci à la NPR de les mettre mieux en valeur dans notre canton, en créant par le biais de la NPR des places de travail.

Le message nous présente dans un premier temps le bilan de la troisième tranche de quatre ans de 2016 à 2019, puis nous donne les lignes directrices pour Fribourg du programme de mise en oeuvre (PMO) de 2020 à 2023. Notre canton bénéficie depuis 2008 de la manne fédérale. Beaucoup de projets ont été réalisés ou sont en voie de réalisation. Il faut néanmoins constater que les régions périphériques ne profitent pas assez de cette manne. En tant que Broyard, j'entends depuis plus d'une décennie parler de la zone industrielle cantonale "Rose de la Broye". Pour le moment c'est silence radio. Peut-être que le commissaire du Gouvernement peut nous donner de bonnes nouvelles.

Par contre, un grand merci pour la mise en route de l'AgriCo à Saint-Aubin, sans parler du développement de l'Agroscope de Posieux. En consultant le rapport du PMO, il m'a manqué un catalogue des informations chiffrées concernant les projets réalisés et les créations d'emplois grâce à la NPR. Merci à M. Lunghi d'avoir envoyé aux membres de la commission une liste de 65 objets NPR traités par notre office.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Zuerst einmal herzlichen Dank an die beiden Kommissionen für die wohlwollende Prüfung dieses Dekrets. Vielen Dank auch an Grossrat Savary für die exzellente Einleitung in die Thematik.

Die Neue Regionalpolitik (NRP) ist im Grunde nichts anderes als ein ständiges Impulsprogramm. Ihr Ziel ist und bleibt es, schlussendlich die Innovation zu fördern, die Wertschöpfung zu steigern und die Wettbewerbsfähigkeit der Regionen nachhaltig zu stärken.

Zur Stunde der Coronakrise bieten die von der NRP unterstützten Projekte also zusätzliche Möglichkeiten, um unsere Wirtschaft wieder in Schwung zu bringen.

Après son lancement en 2008, la Nouvelle Politique régionale s'est déjà exercée en trois phases successives. La quatrième phase dont nous parlons aujourd'hui s'étend de donc de 2020 à 2023. En préambule j'aimerais rappeler quelques principes de base du fonctionnement de la NPR.

#### La NPR vise:

- > une croissance fondée sur l'innovation et la productivité;
- > une meilleure compétitivité des régions;
- > la création et le maintien des emplois dans notre cher canton, dans le respect du développement durable.

Dans le cadre de cette NPR, les cantons jouent un rôle central, vous l'avez compris. Ils le font en matière de conception, de financement et finalement aussi de mise en oeuvre de cette politique régionale.

Le Programme de mise en œuvre s'articule sur deux volets: l'industrie et le tourisme avec trois niveaux d'intervention; niveau cantonal, intercantonal et également transfrontalier.

La NPR est un outil efficace, on l'a démontré, qui donne des résultats très intéressants. Durant la dernière phase 2016-2019, nous avons ainsi pu soutenir 66 projets, pour un total d'aides financières cantonales et fédérales de près de 14 millions avec un impact et des retombées importantes en termes d'investissements, d'emplois ou de visiteurs.

Im Bereich der Geschäftsinnovation denke ich besonders an die Unterstützung für Start-ups (Fri-Up) und an unsere Clusterpolitik (Food & Nutrition, Kunststofftechnologie und Gebäude). Ich denke auch an die Gemeinschaftsprojekte in Forschung und Entwicklung, die es vor allem unseren KMUs erlauben, sich auf einem immer härter umkämpften Markt zu positionieren. 55 Freiburger Unternehmen haben im Rahmen derartiger Projekte eng zusammengearbeitet. Schliesslich sind unsere lokalen und regionalen Unternehmen bekannt für ihren Innovationsgeist.

Die enge Zusammenarbeit zwischen den regionalen Akteuren und dem Kanton ist ein zentraler Faktor für eine koordinierte und effiziente Umsetzung der NRP.

Je voudrais encore vous donner quelques informations sur le volet touristique du programme qui vient de se terminer, donc 21 projets soutenus pour un montant de 2,4 millions dans les différentes régions du canton bien évidemment. Par exemple les projets de valorisations touristiques des centres historiques de Fribourg, de Morat et d'Estavayer prévus entre 2020 et 2022 et dont les retombées sont estimées à près de 6 millions pour un investissement de presque 3 millions. Ou encore le soutien au développement d'un concept de muséographie pour la Maison du Gruyère. L'appui à travers la NPR à ces projets est important, preuve en est par exemple le Murten Licht-Festival, avec sa cinquième édition en janvier dernier et dont les retombées depuis le début ont été estimées à près de 11 millions pour une participation financière NPR de 100 000 francs.

Le nouveau programme cantonal de mise en œuvre 2020-2023 est en ligne avec les défis du programme gouvernemental, c'est important de le souligner. Il s'appuie sur une volonté de valorisation d'activités économiques qui renforcent la compétitivité des entreprises à travers l'innovation, développement de l'emploi et intègre aussi les nouvelles tendances technologiques dans toutes les régions du canton. Trois axes ont été ciblés:

- > le renforcement de la bioéconomie, donc l'agroalimentaire et de biomasse d'ailleurs nous aurons bientôt le plaisir de discuter ici du rapport sur le postulat Felhmann-Dietrich et nous allons vous présenter la stratégie de la Promotion économique dont le rapport a été approuvé récemment par le Conseil d'Etat;
- > l'ancrage numérique dont le défi consiste à traduire la transformation numérique en gains de productivité dans le canton;
- > le développement d'un territoire cantonal intelligent, ce qu'on appelle prospérité économique, bien-être des citoyens, gestion respectueuse des ressources naturelles tout en utilisant évidemment les nouvelles technologies.

Les mesures mises en place du fait de la crise du coronavirus ont démontré l'importance de cette numérisation: télétravail, vente en ligne, etc. En ce sens, on peut dire que la NPR souhaite avoir un impact fort sur la transformation de la société numérique ces prochaines annnées, ces prochains mois.

Die Tourismusstrategie ist genauso trefflich, denn sie sieht Folgendes vor: die Entwicklung der Infrastruktur, die Vereinfachung der touristischen Instanzen und die Nutzung der touristischen Trümpfe des Kantons. Auch hier hoffen wir, in Kürze die Änderung des Tourismusgesetzes in Konsultation geben zu dürfen.

Der Bund hat für diese neue NRP-Phase eine Neuheit eingeführt. Es handelt sich um das «Berggebietsprogramm», für das zusätzliche Mittel von zweimal 300'000 Franken bereitgestellt werden. In räumlicher Hinsicht - das muss man sagen - ist

das Programm stärker eingegrenzt als das normale NRP-Umsetzungsprogramm, denn nur 17 Gemeinden im Greyerz-, im Vivisbach- und im Sensebezirk können davon profitieren. Es betrifft vor allem Projekte aus der Studie Voralpen 2030 und touristische Produkte, die es ermöglichen, saisonale Schwankungen abzuschwächen.

J'en viens maintenant au financement de cette quatrième phase. Le canton de Fribourg devra soutenir la NPR à raison de:

- > 7,4 millions sous forme d'aides à fonds perdus;
- > 3,6 millions sous forme de prêts.

De son côté la Confédération ajoutera :

- > 5,7 millions sous forme d'aides à fonds perdus;
- > 2 millions sous forme de prêts.

Donc en gros le canton disposera de 18,7 millions pour ces quatre prochaines années.

Cette phase NPR est légèrement moins dotée que la précédente sur le plan financier, mais le canton est tout à fait habilité à augmenter la contribution cantonale s'il l'estime nécessaire. Ce n'est pas du tout le cas actuellement. On vient de débuter avec le projet et dans le dernier volet, on avait eu suffisamment de montants à disposition, mais cette possibilité existe toujours. Je tiens à préciser qu'une réaffectation des fonds entre les différentes lignes de crédits du plan financier NPR est toujours possible moyennant l'accord du SECO. Donc si à la fin de la procédure on voit qu'un volet est épuisé et qu'un autre volet n'est pas épuisé, on peut demander à la Confédération de faire le transfert, ce que l'on a d'ailleurs fait lors de la dernière période, toujours avec l'accord, encore une fois, du SECO, mais qui est à chaque fois d'accord aussi. Enfin s'il est vrai que les prêts remboursables ont été peu utilisés, on peut le souligner, lors de la dernière période, cela vient surtout du fait qu'il n'y a pas eu de gros projets d'infrastructure. Si je suis bien informé et si le projet avance comme je le souhaite, ça ne sera certainement plus le cas durant la prochaine période. En plus, vous le savez aussi, les taux d'intérêts sur les marchés n'incitaient pas à demander des subventions pour des petits montants, raison pour laquelle, il y avait très peu d'utilisation de ces prêts remboursables. Par contre, pour cette nouvelle période, des gros projets sont dans le pipeline, je l'ai dit et c'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'on va les attaquer.

En janvier dernier, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà approuvé le message au Grand Conseil et la proposition de décret financier concernant l'octroi des moyens financiers à la NPR pour la période 2020-2023. La commission du Grand Conseil pour la NPR et la CFG ont accepté ce décret selon la version initiale du Conseil d'Etat. Conclusion: j'aimerais souligner l'importance d'un tel programme d'impulsion pour l'économie fribourgeoise, à plus forte raison pour les années qui s'annoncent particulièrement difficiles pour notre économie.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, je vous propose d'accepter ce décret financier tel que proposé et je vous remercie de votre aimable attention.

**Brodard Claude** (*PLR/FDP, SC*). La Commission de finances et de gestion s'est en effet réunie le 11 mars 2020 pour l'examen de ce crédit d'engagement qui porte sur une somme totale cantonale de 10 986 000 francs, à savoir un nouveau crédit d'engagement de 5 586 000 francs, un solde de 5 400 000 francs qui sera financé par les diponibilités existantes du fonds cantonal, et sur l'ensemble de cette manne, 3,6 millions sont affectés sous forme d'octroi de prêts. Au nom de la Commission de finances et de gestion, je vous recommande d'approuver sous l'angle financier cette dépense.

**Gobet Nadine** (*PLR/FDP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directrice de la Fédération patronale et économique et secrétaire de l'Association régionale la Gruyère (ARG).

Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt ce programme de mise en oeuvre de la NPR pour la période 2020-2023. Avec cet instrument de nouvelle politique régionale, depuis 2008, la Confédération et les cantons aident les régions de Suisse à promouvoir leur développement économique. La NPR permet d'améliorer les conditions-cadres pour les activités économiques, promeut l'innovation et encourage la compétitivité dans les régions. Fribourg a exploité ce programme de manière optimale car une multitude de projets entrepreneuriaux et touristiques ont pu bénéficier de subventions. En ma qualité de secrétaire de l'ARG, qui est membre de INNOREG FR, je tiens à relever l'excellente collaboration qui s'est instaurée ces dernières années entre le canton, par le biais de son service de la Promotion économique et les régions, au travers de l'Association INNOREG FR, ce qui a permis d'activer de nombreux projets dans toutes les régions du canton de Fribourg. Sans oublier un point qui me semble réjouissant, c'est le rapprochement toujours plus intense entre le monde académique et les entreprises, au travers de projets collaboratifs.

Partie prenante dans différents projets NPR, je peux témoigner de l'impact positif de cet instrument au niveau écomomique, preuve en est les 63 projets déposés pour les années 2016-2019 pour 13,6 millions et l'utilisation du subventionnement fédéral qui approche les 100%. En ce qui concerne la période 2020-2023, on constate que le programme cible toujours de manière prépondérante les axes entrepreneuriaux et touristiques en apportant une attention particulière aux transformations digitales

et numériques. Ces nouveaux outils numériques vont changer les modèles d'affaires et auront un impact important dans plusieurs secteurs. Le canton, qui cherche à renforcer son positionnement dans le domaine de la construction, doit exploiter au mieux cette révolution en marche. Quant au secteur agroalimentaire qui est un des piliers principaux de l'économie fribourgeoise, il occupe à juste titre une place de choix dans la stratégie cantonale. Il est à relever encore l'outil des projets collaboratifs qui a été renforcé.

Pour terminer, je souhaite faire une relation entre la crise sanitaire et économique qu'elle a occasionnée et cet instrument de la NPR. Dans le cadre des réflexions pour l'élaboration d'un plan de relance, indépendamment des millions qui seront alloués, il me semblerait particulièrement intéressant d'avoir recours à ce programme et au processus mis en place comme base pour une partie du plan de relance. Je pense en particulier au renforcement de la branche touristique, au lancement de projets tels qu'un réseau officiel cantonal de randonnées VTT, c'est dans l'air du temps avec le développement des VTT et la mobilité douce boostée par le coronavirus, l'aide à l'innovation dans nos entreprises qui, nous le savons, devront maintenir un taux d'innovation important pour tirer leur épingle du jeu dans cette période actuelle et dans ces prochaines années qui s'annoncent d'ores et déjà difficiles. L'axe des territoires intelligents me semble aussi particulièrement approprié pour proposer des projets concernant le développement durable, les circuits économiques ou encore la mobilité intelligente. Pour faire face à la situation actuelle, afin d'être simples, rapides et efficaces, nous devons être pragmatiques et dans toute la mesure du possible nous appuyer sur un cadre légal et des infrastructures existantes. La NPR peut être un outil très utile dans l'intérêt du maintien, préservation de nos emplois et du développement de notre activité économique à court terme.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir ce crédit cadre d'engagement pour 2020-2023 car la NPR a fait ses preuves et ce sera à n'en pas douter un moyen efficace pour doper notre économie, y compris en période de crise économique.

**Péclard Cédric** (VCG/MLG, BR). J'interviens au nom du groupe Vert Centre Gauche, qui a examiné avec beaucoup d'attention ce décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la Nouvelle politique régionale pour la période 2020-2023. Nous saluons la volonté du Conseil d'Etat et sa détermination pour la mise en place de ce nouveau projet NPR afin de garantir et d'améliorer la compétitivité des régions rurales et décentrées dans le but de maintenir des emplois, voire pour les régions frontalières de dépasser les limites cantonales, voire nationales. Le message très complet du Conseil d'Etat met en valeur l'excellent bilan du programme NPR 2016-2019 dont les crédits ont été complètement engagés, ce qui démontre l'importance de notre stratégie cantonale contenant les volets d'innovation, business, territorial et touristique ainsi que le succès de la stratégie intercantonale et transfrontalière. Finalement tous les axes stratégiques prévus dans le programme pluriannuel 2016-2019 ont pu être soutenus.

Le programme 2020-2023 proposé peut continuer à soutenir la stratégie d'innovation du canton en s'inscrivant dans la continuité. Il permet également de soutenir et développer les synergies avec les cantons voisins. Le volet industrie veut promouvoir l'innovation des entreprises et renforcer les collaborations avec les Hautes Ecoles. Agroalimentaire, ancrage numérique et smart territories sont les trois axes stratégiques.

L'innovation touristique est un défi sur trois axes: le développement d'infrastructures, la certification des instances et la valorisation des atouts du tourisme fribourgeois permettront d'améliorer le potentiel du canton. Le programme spécifique met l'accent aussi sur les régions de montagnes permettant le soutien de projets résultant de l'étude "Préalpes 2030". A l'instar du volet tourisme, et comme notre rapporteur, j'aurais préféré un peu plus d'ambition et de moyens. Ces secteurs méritent un appui fort du canton. Le financement global du canton pour ce décret se monte à 11 millions et il est en retrait de 4 millions, soit moins 28% par rapport à la précédente période. N'aurait-il pas fallu justement compenser la part fédérale qui, elle aussi, a diminuée de 28% et qui aurait permis un engagement plus fort de la part de l'Etat? Finalement, en y regardant de plus près, le financement à fonds perdus a diminué d'environ 10%, ce qui est pour moi le plus important au profit et au détriment des prêts diminués de moitié, prêts qui ont été moins sollicités d'ailleurs lors de la période précédente.

Au vu de ces considérations, notre groupe Vert Centre Gauche, à son unanimité va accepter ce décret.

Gaillard Bertrand (*PDC/CVP*, *GR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission qui a étudié ce décret, vice-syndic de La Roche, commune dont les infrastructures touristiques ont bénéficié du programme NPR durant la période qui s'achève. Je fais également partie de la commission en charge du plan directeur de la Gruyère.

Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec attention le décret qui nous est présenté. Tout d'abord, nous remercions le commissaire du Gouvernement et ses collaborateurs pour l'élaboration du rapport qui nous a été présenté. C'est avec plaisir que nous avons constaté que 62 projets ont obtenu le soutien à fonds perdus et un projet a obtenu un prêt sans intérêt. L'utilisation du fonds en quasi-totalité, soit 95%, indique un certain dynamisme des acteurs régionaux et surtout la bonne implantation de la politique NPR dans le tissu économique de notre canton. Par contre, la faible utilisation des prêts remboursables laisse songeur. Ne croit-on pas assez dans les projets que l'on met en place pour ne demander que des aides à fonds perdus et ne pas utiliser les prêts remboursables en complément? Le programme de mise en oeuvre 2020-2023 attribue

la majeure partie des contributions financières qui servent à asseoir une stratégie cantonale qui se passe sur les trois axes prioritaires: agroalimentaire et bioéconomie, ancrage numérique, smart territories.

Je ne vais pas faire l'inventaire de tout le programme de mise en oeuvre mais l'on constate surtout une réduction de l'enveloppe budgétaire de 7,25 millions dont 4,24 millions pour la part cantonale. Cette réduction de 28% de la manne à disposition est regrettable. Si l'on peut en imputer la cause au manque de projets déposés lors de l'élaboration de cette planification, nous proposons au Gouvernement de rester ouvert à une éventuelle rallonge de crédit en cours de période pour éviter une planification trop quinquennale, voire soviétique et par-là même éviter de tuer les initiatives en cours d'élaboration. Même si vous l'avez déjà signalé, je demande à M. le Commissaire de nous le confirmer. On constate dans le budget la faiblesse du montant dévolu à fonds perdus au programme pour les régions de montagnes: 300 000 francs pour la part cantonale, 600 000 francs au total. C'est pourtant dans ces vastes territoires que la mue de l'économie et la mutation du tourisme doivent intervenir le plus rapidement! A méditer! Vu la situation et le marasme économiques dus au coronavirus, notre groupe estime que le volet industrie doit être rapidement renforcé et de cette manière profiter à la relance de l'économie fribourgeoise.

Fort de ces constatations, le groupe démocrate-chrétien entre en matière et soutiendra le décret.

**Bürdel Daniel** (*PDC/CVP*, *SE*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur-adjoint de l'Union patronale du canton de Fribourg et conseiller communal de Planfayon, commune qui a pu profiter ces dernières années de l'aide de la Nouvelle politique régionale.

Nous discutons aujourd'hui déjà du quatrième programme NPR et cette fois pour les années 2020-2023. La Nouvelle politique régionale est un moyen efficace pour soutenir l'économie de notre canton. Les 14 millions agréés lors de la dernière période 2016-2019 ont permis non seulement l'étude mais aussi la réalisation de nombreux projets importants dans notre canton. Dans la situation économique que nous vivons aujourd'hui avec la crise du COVID-19, nous devons nous demander si le canton ne devrait pas augmenter sa part afin de mieux encore soutenir les projets de développement, notre économie cantonale. Au moment où nous avons discuté de ce décret en commission, nous n'étions pas encore en crise et n'avons pas eu connaissance des nombreux effets négatifs dont nous allons encore souffrir pendant bien longtemps. Je demande alors au commissaire que le Gouvernement examine si, dans la situation difficile que nous vivons actuellement, l'augmentation de la participation NPR de l'Etat peut être une mesure efficace du plan de relance qui aide notre économie fribourgeoise dans la création et le maintien de places de travail dans les secteurs innovants.

Ein weiteres Element, das in der kommenden NRP-Periode stärker berücksichtigt werden muss, ist der Einbezug sämtlicher Freiburger Hochschulen. Bislang haben vor allem die Hochschule für Wirtschaft und die Hochschule für Architektur und Ingenieurwesen Projekte eingereicht. Es ist wichtig, dass in der neuen Periode auch die Hochschule für Gesundheit und die Hochschule für Soziales regelmässig Projekte einreichen, damit der Transfer von Wissen von den Hochschulen und Universitäten zur Wirtschaft noch besser funktioniert.

Als letztes Element möchte ich als Vertreter der Freiburger Berggemeinden und als Gemeinderat einer Tourismusgegend klar darauf aufmerksam machen, dass der Bund in der neuen NRP-Periode das Gewicht vermehrt auch wieder auf die Entwicklung der Bergregionen legt. In der Botschaft wird mitgeteilt, dass die Bergregionen vor bedeutenden Herausforderungen stehen. Die NRP-Gelder müssen den Bergregionen somit unbedingt noch einfacher zur Verfügung gestellt werden. Touristische Infrastrukturprojekte in den Voralpen konnten beispielsweise vor der Einführung der NRP von IHG-Krediten profitieren. Heute haben wir auch im Kanton Freiburg wieder Bedarf an derartigen Investitionen, und das Instrument der NRP ermöglicht wieder Unterstützungsbeiträge.

Als weiteres Beispiel für eine Unterstützung wurde in der Botschaft ebenfalls die Förderung von Industrieprojekten in den Bergregionen genannt. Dies ist sehr begrüssenswert, muss doch gerade der Erhalt und die Schaffung von neuen Arbeitsplätzen auch in den Voralpenregionen eines der Ziele unseres Kantons sein. Dies verhindert Abwanderung, verhindert Mobilität und schafft Perspektiven, gerade auch für die Jungen. Der im neuen NRP-Programm erstmals vorgesehene Betrag von 600'000 Franken ist also begrüssenswert, jedoch relativ knapp bemessen.

Ich danke an dieser Stelle dem Staatsrat für die bereits vorher abgegebene Bestätigung, dass die einzelnen Budgetposten des NRP-Programms 2020-2023 auch flexibel eingesetzt werden können.

**Jaquier Armand** (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis secrétaire régional du syndicat UNIA. J'interviens au nom du groupe socialiste.

La Nouvelle politique régionale est un outil important et il n'est pas à négliger sur les questions de l'emploi et du développement de l'emploi. Il est d'autant plus important que la situtation actuelle impose de faire des efforts considérables dans ce domaine-là. En examinant le rapport, on constate que le Conseil d'Etat est très positif sur les activités menées. Pour ma part, on peine quand même à voir les investissements en matière environnementale, on peine à voir les investissements concrets qui ont permis du développement de l'emploi et on doit constater que certaines entreprises, qui ont participé, ont

quasi délocalisé l'entier de leur production. Il y a, concrètement, des dichotomies entre la volonté et la réalité que l'on peut constater à certains endroits.

Pour nous, ce programme doit permettre des vrais emplois, doit renforcer le travail et les travailleurs et dans ce sens-là, on doit aussi avoir un accent particulier sur le transfert de ces technologies par la formation des salariés. Cet aspect-là me manque! Si on veut développer des outils, des nouvelles technologies - ce qui est nécessaire -, il faut aller de l'avant, il faut développer des nouveaux produits! En même temps, on doit s'assurer du transfert concret auprès des salariés et là des efforts de formation continue doivent être développés.

En ce qui concerne l'investissement même, il est quand même assez désolant de constater qu'on diminue la participation proportionnelle de 1 fr. 35 à 1 fr. 30 - 5 centimes , 300 000 francs: c'est un signal. C'est un signal qui m'interpelle beaucoup et m'inquiète pour le futur. Or, cela a été dit tout à l'heure, c'est un outil, un outil important qui devra certainement être renforcé avec les discussions à venir et notamment la nécessité de refondre notre économie. On doit aussi veiller à ce que le transfert se fasse bien dans le travail, en évitant que le transfert se fasse dans des revenus, des revenus qui ne font qu'alimenter le capital et ne font pas qu'alimenter le travail et la distribution locale par l'emploi.

En étant attentif au point relevé précédemment - à savoir renforcer les emplois, renforcer la formation, renforcer les moyens alloués en s'assurant une implantation dans tout le canton, y compris dans les districts plus périphériques, notamment la Glâne - le groupe socialiste soutiendra ce décret.

**Bapst Bernard** (*UDC/SVP, GR*). J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Je n'ai pas de liens d'intérêts avec cet objet si ce n'est que je suis syndic de la commune de Hauteville.

Comme beaucoup de chiffres et beaucoup de choses ont déjà été dites, je vais peut-être résumer un petit peu. La Nouvelle politique régionale est un outil d'amélioration de compétitivité qui peut parfaitement dynamiser, inspirer le changement ou mettre en réseaux et développer le territoire cantonal de manière collaborative et durable. En résumé, des créations d'emplois. Pour ces raisons, l'entier du groupe de l'Union démocratique du centre acceptera ce décret.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Je constate que tous les groupes qui se sont exprimés par leur représentant sont d'accord d'entrer en matière. Je résume, vu l'heure, très brièvement les différentes interventions. M<sup>me</sup> Nadine Gobet plaide pour un renforcement de la branche touristique, notamment pour le tourisme estival et prône un certain pragmatisme. M. Cédric Péclard salue le bon travail de la Promotion économique, salue le développement des synergies avec les cantons voisins et plaide pour un renforcement du soutien du tourisme. M. Gaillard salue le dynamisme de la Promotion économique, regrette la frilosité par rapport aux projets durables, reste ouvert aux projets et plaide pour que la NPR booste l'économie. M. Bürdel est satisfait du travail de la Promotion économique, il plaide pour une amélioration des conditions des régions de montagnes et voilà, c'est tout. Ensuite, M. Jaquier plaide pour un développement de l'emploi, de transferts de technologie, regrette la diminution de 5 centimes de la contribution par franc octroyé par la Confédération, considère que c'est un mauvais signal. M. Bapst plaide pour la création d'emplois, ce qui est une des fonctions de la NPR.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Vielen Dank für die wohlwollenden Interventionen und für Ihre Unterstützung für diese Neue Regionalpolitik. Ich kann Ihnen versichern, im Rahmen des Wiederankurbelungsprogramms wird die Neue Regionalpolitik einen wichtiger Pfeiler bilden, zusammen natürlich mit dem Regierungsprogramm und mit den anderen sektoriellen Strategien. Wir werden also auf das Bestehende aufbauen, das kann ich Ihnen versichern. Bezüglich der Bergregionen, die oft angesprochen wurden: Die Teilnahme an diesem neuen Bereich Bergregionen war fakultativ. Wir haben im Staatsrat aber beschlossen, dass wir da wirklich teilnehmen wollen und den kantonalen Beitrag in der Höhe von 300'000 Franken gesprochen, damit Sie zusätzlich 300'000 Franken abholen können.

Einfach nur zur Erinnerung: Die Neue Regionalpolitik ist nicht das einzige Werkzeug, das uns zur Verfügung steht. Wenn ich an die Bergregionen und an die Infrastrukturprojekte denke, denke ich sofort an den Tourismusförderungsfonds, der ein sehr effektives Werkzeug ist, um den Aus- oder auch Neubau von Infrastrukturen im Tourismusbereich zu unterstützen.

Bezüglich des finanziellen Rahmens: Wie gesagt, wurde er mit dem Bund verhandelt - in teilweise langwierigen Verhandlungen. Wir haben vor einiger Zeit erfahren, dass sich der Bundesbeitrag irgendwo zwischen 3,4 und 4,2 Millionen Franken situieren wird, die Qualität unseres Programms macht, dass wir schliesslich 4 Millionen Franken abholen konnten. Ich weiss aber auch - aber das ist vielleicht noch etwas informell -, dass das SECO bereits jetzt überlegt, diesen Rahmen allenfalls ab 2022 zu erhöhen.

Noch einmal gesagt: Es ist wichtig, dass wir diesen finanziellen Rahmen haben und dann geht es darum, die einzelnen Projekte zu unterstützen. Sollten wir dann in finanzielle Engpässe kommen, haben wir in der Vergangenheit bewiesen, dass wir pragmatisch sind und Lösungen finden werden. Wir haben kein Interesse daran, zukunftsträchtige Projekte nicht zu unterstützen.

Bezüglich dem Einbezug der Hochschulen: Ja, das ist ein wichtiges Thema. Wir haben eine sehr gute Zusammenarbeit mit der Ingenieur- und Architekturschule, mit der Hochschule für Wirtschaft, aber auch die beiden Hochschulen für Gesundheit und Soziale Arbeit werden vermehrt auch in diese Projekte eingebunden. Sie haben auch in der jetzigen Krise bewiesen, dass sie ganz wichtige Akteure sind und - unter uns gesagt - es ist ein Ziel, dass ich mit dem Direktor der Fachhochschulen vereinbart habe, dass alle vier Fachhochschulen noch stärker in diese Neue Regionalpolitik integriert werden können.

Und dann gab es noch viele Fragen, die den Rahmen dieses Projektes ein wenig sprengen. Wir diskutieren hier nicht über Weiter- oder Ausbildung. Wir diskutieren auch nicht über Unterstützung im Namen des Wirtschaftsförderungsgesetzes. Das sind andere Thematiken, die sicher im Zusammenhang mit diesem Programm der Neuen Regionalpolitik sind. Man sollte da aber die thematischen Bereiche nicht vermischen.

In diesem Sinne danke ich Ihnen noch einmal herzlich für Ihre Unterstützung.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

## Première lecture

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2020–2023

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Il s'agit de l'attribution du canton de 10 986 000 frs pour la période 2020-2023.

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). Je n'ai pas de commentaire particulier à faire concernant cet article, si ce n'est que ça se rapportait au budget de la Promotion économique pendant la période de 2020 à 2023.

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

- > Adoptés.
- > La première lecture est terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

#### Deuxième lecture

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2020–2023

Art. 1 à 3

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- > La deuxième lecture est terminée. Il est passé au vote final.

# Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 95 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/ FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/ SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/ FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/ FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/ CVP), Zadory Michel (BR,), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/ CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE, VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA, VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR, PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ueli Johner-Etter (LA,UDC/SVP), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Markus Zosso (SE,UDC/SVP). Total: 95.

> Cet objet est ainsi liquidé.

### Communications

La Présidente. Avant la proclamation du résultat des élections, je voulais vous dire que nous avons pu constater l'énorme difficulté que certains ont à respecter la distance physique. Nous l'avons dit, les mesures que nous avons prises aujourd'hui à Forum ont pour but de prévenir la propagation du virus et c'est vraiment important. En tant que députés, vous avez également un devoir d'exemplarité envers les habitantes et les habitants. C'est donc une responsabilité importante de respecter cette distance physique dans tous les cas. Donc si demain matin nous n'arrivons pas à améliorer ce point-là, nous serons contraints de prendre d'autres mesures.

\_\_\_

# Election judiciaire 2020-GC-32 Président-e du Tribunal des prud'hommes de la Singine (10%)

Rapport/message: **02.03.2020** (BGC mai 2020, p. 720)
Préavis de la commission: **11.03.2020** (BGC mai 2020, p. 730)

### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 98; blancs: 1; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue M<sup>me</sup> Caroline Gauch, par 97 voix.

# Election judiciaire 2020-GC-62 Juge 50% au Tribunal des mesures de contrainte

Rapport/message: **04.05.2020** (BGC mai 2020, p. 990) Préavis de la commission: **13.05.2020** (BGC mai 2020, p. 1004)

# Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 81; blancs: 0; nuls: 1; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élue M<sup>me</sup> Sonja Walter, par 80 voix.

# Election judiciaire 2020-GC-63

# Assesseur-e auprès de la Commission de recours de l'Université

Rapport/message: **04.05.2020** (BGC mai 2020, p. 990) Préavis de la commission: **13.05.2020** (BGC mai 2020, p. 1004)

# Scrutin uninominal

# 1er tour

Bulletins distribués: 107; rentrés: 89; blancs: 4; nuls: 1; valables: 84; majorité absolue: 43.

Ont obtenu des voix: M<sup>me</sup> Manon Progin (31), M<sup>me</sup> Frédérique Joëlle Weil Fivian (20), M<sup>me</sup> Belkiz Balçin (19) et M. Matthieu Dinet (14).

Les prochains tours de scrutin auront lieu lors de la séance de jeudi.

> La séance est levée à 12 h 25.

La Présidente:

# Kirthana WICKRAMASINGAM

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Patrick PUGIN, secrétaire parlementaire